

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1999)

Rubrik: Europe et Amérique du Nord

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les messages Croix-Rouge permettent de maintenir le lien vital de la communication. Recevoir des nouvelles d'un être cher, comme ce père qui lit une lettre de sa fille de l'autre côté de la ligne de front, peut atténuer l'angoisse et rendre l'espoir.

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Europe occidentale, centrale et Balkans

Délégations CICR:

Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, République fédérale de Yougoslavie, ex-République yougoslave de Macédoine

Délégation régionale CICR:

Budapest

Europe orientale

Délégations régionales CICR:

Kyiv, Moscou

Sud-Caucase

Délégations CICR:

Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie

Amérique du Nord

Délégation régionale CICR:

Washington

Personnel:

Expatriés CICR ¹ :	167
Sociétés nationales ¹ :	85
Employés locaux ² :	1 572

Dépenses totales: CHF 85 524 843,88

Répartition des dépenses:

Protection:	6 127 109,43
Assistance:	43 963 719,79
Prévention:	14 930 484,26
Coopération avec les Sociétés nationales:	6 035 858,41
Participation aux frais généraux:	4 412 343,00
Programme général:	10 055 328,99

¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR en décembre 1999



Tout au long de la période considérée, de vastes zones de l'Europe centrale et du Caucase ont une nouvelle fois pâti des effets de combats intermittents, voire de guerres ouvertes, et les Balkans, en particulier, ont continué à connaître un enchaînement désespérant de violence et d'attaques à caractère ethnique.

Les pourparlers de paix de Rambouillet (France), en février, n'ont pas permis de trouver un terrain d'entente entre les autorités serbes et les dirigeants de l'Armée de libération du Kosovo. L'histoire a basculé le 23 mars, lorsque le secrétaire général de l'OTAN a donné l'autorisation de lancer des frappes aériennes contre la République fédérale de Yougoslavie, avec pour objectif déclaré de faire cesser la violence ethnique au Kosovo. Alors que la polémique faisait rage au sujet de la légitimité du «devoir d'intervention» de l'OTAN dans les affaires intérieures d'un État souverain, le CICR a notifié les pays membres de l'Alliance atlantique et les autorités yougoslaves du fait que les Conventions de Genève de 1949 s'appliquaient sans réserve dans cette situation sans précédent, et leur a rappelé les obligations qui leur incombaient à ce titre. Plus de 500 000 Albanais du Kosovo ont franchi la frontière pour gagner l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Face à une crise aux conséquences humanitaires d'une ampleur gigantesque, le CICR et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont décidé d'adopter une démarche intégrée et régionale, afin de mieux mobiliser les ressources en personnel et en matériel au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de les utiliser de la manière la plus efficace. Les délégués ont pu ainsi fournir des secours et une aide médicale aux réfugiés qui arrivaient dans les régions voisines, les aider à rétablir le contact avec leurs parents restés au Kosovo, et prêter assistance aux personnes touchées par les bombardements de l'OTAN en Yougoslavie. Tout au long du conflit, le CICR a maintenu son personnel expatrié à Belgrade, ce qui a permis aux délégués d'aider avec impartialité tous les civils dans le besoin, que ce soit en Albanie, en Macédoine, au Monténégro ou en Serbie même.

Le 29 mars, les contraintes en matière de sécurité dans la région ont forcé le CICR à retirer son personnel du Kosovo. Alors que les hostilités battaient leur plein, le président du CICR s'est rendu à Belgrade et a fait état des préoccupations de l'institution au sujet de la sécurité de la population civile. Il a pu négocier un retour à Pristina, où les opérations ont repris le 24 mai, trois semaines avant la fin du conflit et le déploiement de la KFOR, la force internationale de sécurité.

Dans le sillage immédiat du conflit, le CICR a répondu aux besoins les plus pressants, en particulier la recherche des personnes disparues. Le sort des détenus de souche albanaise transférés en dehors du Kosovo à la fin des hostilités était une autre source de vive inquiétude. Le CICR a négocié avec le ministère serbe de la Justice en juillet pour obtenir l'accès à ces détenus, et il a été autorisé ultérieurement à visiter environ 2 000 d'entre eux, qui ont pu reprendre contact avec leurs parents au Kosovo.

Dans une région où la tolérance disparaît rapidement si elle n'est pas activement encouragée, le retour massif de réfugiés au Kosovo a suscité un regain de violence interethnique. Le CICR a aussi été profondément préoccupé par les représailles qui ont été exercées contre des Serbes du Kosovo, des membres de la communauté rom (tsiganes) et d'autres groupes.

La communauté internationale a poursuivi ses efforts pour trouver des solutions durables aux problèmes sociaux et économiques dans les Balkans. Un sommet organisé à Sarajevo a lancé à cette fin un Pacte de stabilité conçu pour encourager l'unité et reconstruire les économies anéanties des pays des Balkans. Les signataires du Pacte étaient notamment les ministres des Affaires étrangères de huit pays de la région (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Roumanie, Slovénie et l'ex-République yougoslave de Macédoine). Dans un discours prononcé lors de ce

sommet, le président du CICR, tout en se félicitant de cette initiative, a exprimé sa préoccupation quant au sort de dizaines de milliers de familles en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie, y compris au Kosovo, qui étaient sans nouvelles de parents disparus pendant les combats. La Croix-Rouge est restée déterminée à agir au nom des familles aussi longtemps que le problème persisterait, et elle a exhorté les autorités de tous les pays concernés à ne rien négliger pour répondre à leur besoin d'informations.

La paix dans le Caucase est demeurée hors d'atteinte – les affrontements entre forces fédérales russes et insurgés armés ont fait des victimes dans tous les camps, causé des destructions massives dans la capitale, Grozny, et laissé craindre que la violence ne s'étende et ne conduise à l'instabilité dans d'autres pays de la région, en Géorgie en particulier. Avec l'appui de la branche tchétchène de la Croix-Rouge russe, le CICR a poursuivi son programme d'assistance en Tchétchénie jusqu'en octobre. Tout au long de l'année, l'opération de secours dans le Nord-Caucase a été dirigée par une équipe d'expatriés basés à Nalchik (Kabardino-Balkarie), avec l'assistance de la délégation régionale du CICR à Moscou. L'opération a été élargie lorsque les hostilités ont repris, d'abord au Daghestan, puis en Tchétchénie, et un appui supplémentaire a été fourni par des spécialistes en soins médicaux, en secours, en eau et assainissement et en logistique venus du siège du CICR à Genève. Le CICR, ainsi que ses partenaires au sein du Mouvement, ont apporté à des dizaines de milliers de personnes de la région des biens de première nécessité, en coordination avec les autorités et avec diverses organisations humanitaires. D'autres programmes, essentiellement sur le territoire de la république limitrophe d'Ingouchie, comprenaient des activités d'assistance à des établissements médicaux soignant les personnes déplacées et les blessés, ainsi que des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Tout au long du conflit, le CICR a rappelé aux autorités concernées leur obligation d'épargner les civils et leurs biens pendant les opérations militaires, et de ne pas recourir à la menace de la violence. Il a noué un dialogue direct avec les autorités russes concernant le respect du droit humanitaire et l'accès aux détenus. Il a en outre exprimé ses préoccupations aux dirigeants tchétchènes, par des contacts avec leurs représentants à Bakou et à Tbilissi.

La délégation régionale à Kyiv a poursuivi ses activités de diffusion dans les pays relevant de sa responsabilité. Les délégués ont animé de nombreux séminaires et cours de formation sur le droit de la guerre aux forces armées, et fourni des conseils et un appui technique pour l'incorporation du droit international humanitaire dans la législation nationale.

Comme l'année précédente, le CICR a poursuivi les efforts déployés pour protéger et aider les détenus et les civils qui continuaient à pâtir des conflits non résolus dans le Sud-Caucase. Les discussions avec les parties au conflit du Karabakh se sont poursuivies au sujet du sort de personnes capturées ou dont le sort n'avait pas été élucidé. La tuberculose continuant à faire des ravages au sein de la population carcérale, le CICR a maintenu son appui aux programmes existants d'éradication de la maladie. Les efforts engagés ont été particulièrement fructueux en Géorgie, où le gouvernement a mis en place des mesures étendues de lutte contre la tuberculose et a donné au CICR accès à toutes les prisons.

EUROPE OCCIDENTALE

voyages présidentiels pour promouvoir le droit humanitaire

contacts étroits avec les organisations internationales

Le président du CICR et d'autres représentants de l'institution ont pris part en 1999 à de nombreuses réunions avec les représentants de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des gouvernements afin de préparer la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge³. La Conférence a réuni les États parties aux Conventions de Genève, ainsi que les diverses composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le président du CICR s'est rendu dans plusieurs pays pour mieux faire connaître le mandat et les activités de l'institution, ainsi que les problèmes qu'elle rencontre. Ses missions l'ont mené en Islande, en Italie, à Monaco, en Norvège, au Liechtenstein, au Portugal, au Saint-Siège et en Suède. Dans tous ces pays, il a cherché à mobiliser des ressources au profit des opérations humanitaires et a participé à des manifestations de promotion du droit humanitaire. Il s'est aussi rendu à Berlin, où il a prononcé l'un des discours d'ouverture de la 102^e Conférence interparlementaire, puis rencontré des responsables gouvernementaux, notamment le président et le chancelier de la République fédérale d'Allemagne. En avril, le président s'est entretenu à Bruxelles avec le ministre belge des Affaires étrangères et le président de la Croix-Rouge de Belgique, puis il a participé à une réunion de la Commission européenne sur la crise dans les Balkans. Au cours d'une deuxième visite, en octobre, il a rencontré le commissaire de l'Union européenne chargé du développement et de l'aide humanitaire. Au mois d'août, le président s'est rendu en visite officielle en Finlande, qui assumait alors la présidence de l'Union européenne. Ses entretiens avec le président finlandais, le premier ministre et les ministres des Affaires étrangères et de la Défense ont porté principalement sur les relations du CICR avec l'Union européenne. Le président s'est rendu à Londres en octobre, où il a rencontré des responsables du gouvernement ainsi que des représentants de la communauté juive. À Vienne, le président, invité à prendre la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE*, a insisté sur la nécessité de resserrer les liens entre les deux organisations. À la fin de l'année, il s'est entretenu avec le secrétaire général de l'OTAN, puis il s'est exprimé devant le Conseil de l'Atlantique Nord, ce qu'aucun président du CICR n'avait encore été invité à faire. Dans son discours, le président a particulièrement insisté sur l'application des règles du droit international humanitaire dans les situations de conflit armé.

Le CICR est aussi resté en contact étroit avec d'autres organisations. Lors d'une réunion avec de hauts responsables de l'UNICEF à Sainte-Croix (Suisse), la délégation de l'UNICEF avait à sa tête le directeur général de l'organisation, tandis que l'équipe du CICR comprenait le directeur des opérations et le directeur adjoint de la Division du droit et de la communication. La réunion, dirigée par le président du CICR, a permis d'aborder un large éventail de questions institutionnelles et opérationnelles. À la réunion tripartite du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et de l'ONU, tenue à Strasbourg en février, le CICR était représenté par le directeur des opérations pour l'Europe occidentale. Les débats ont porté essentiellement sur la détérioration rapide de la situation en République fédérale de Yougoslavie, et surtout au Kosovo. À l'invitation du commandant supérieur des forces alliées de l'OTAN, un délégué de la Division des organisations internationales du CICR a participé en tant qu'observateur à une réunion d'une semaine consacrée à la relation entre, d'une part, les questions politiques et économiques et, d'autre part, les forces armées. Ces discussions ont mis en pleine lumière l'importance d'une coordination étroite entre tous les partenaires concernés, y compris les organisations humanitaires, dans les situations d'après-conflit. La réunion annuelle HCR/CICR, organisée à Lugano au mois de mai, a traité des principes d'action dans les grandes crises ayant des effets humanitaires, et plus particulièrement des événements au Kosovo et dans le sud des

³ Voir pp. 376-377.

* OSCE: Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

EUROPE OCCIDENTALE, CENTRALE ET BALKANS

Balkans. La réunion a été ouverte par le président du CICR. L'institution était en outre représentée par le délégué général pour l'Europe.

Lors de la réunion annuelle de l'Institut international de droit humanitaire à San Remo (Italie), le CICR a été représenté par le directeur de la Division du droit et de la communication. Par ailleurs, des délégués ont participé à des réunions du Conseil de l'Europe, et le CICR a assisté en qualité d'observateur au sommet de l'OSCE à Istanbul, en novembre. En mai, le président du CICR a prononcé l'allocution inaugurale du troisième Forum humanitaire de Wolfsberg, en Suisse, consacré à la protection des victimes des conflits armés⁴.

Tout au long de l'année, le président, les vice-présidents, ainsi que les membres et les représentants du CICR, ont reçu des chefs d'État, des ministres et de hauts fonctionnaires d'autres organisations. Parmi les visiteurs au siège du CICR figuraient le vice-président d'État américain, le président du Portugal, une délégation du Luxembourg, dont le chef a réitéré l'appui de son pays au CICR, et le président ainsi que le secrétaire général du Comité européen pour la prévention de la torture.

Le chef de l'équipe spéciale pour l'Europe occidentale s'est rendu en mission à Dublin, à Belfast et à Londres, où il a rencontré des représentants de la Société nationale. Le CICR a détaché un délégué auprès de la Croix-Rouge britannique afin de contribuer à mettre sur pied un projet de diffusion conjoint de la Croix-Rouge irlandaise et de la Croix-Rouge britannique, destiné à faire mieux connaître le Mouvement et ses principes, ainsi que le mandat du CICR, en Irlande du Nord et dans les comtés limitrophes de la République d'Irlande. Un médecin du CICR et deux délégués se sont rendus dans les prisons de Maze et de Maghaberry, en Irlande du Nord, pour visiter des personnes détenues pour des raisons liées aux événements qui s'étaient produits avant l'accord du vendredi saint.

En 1999, le CICR a ouvert en Belgique un bureau permanent, qui a pour mission d'expliquer les politiques de l'institution aux organisations sises à Bruxelles, en particulier pour ce qui touche aux questions liées au droit humanitaire. En France, le bureau de Paris s'est surtout attaché à nouer des relations étroites avec de hauts responsables du gouvernement, les médias et les grandes ONG françaises, et il a participé à des réunions d'urgence du ministère français des Affaires étrangères pendant la crise des Balkans.

Comme par le passé, le CICR est resté en contact étroit avec les autorités fédérales suisses à Berne. Deux conseillers fédéraux ont rendu une visite de courtoisie au siège du CICR, et en juin le président s'est rendu à Berne, où il a eu des entretiens avec les autorités fédérales, en particulier le chef du département fédéral des Affaires étrangères.

activités opérationnelles en Irlande du Nord

bureaux en Europe occidentale

⁴ Voir pp. 39 et 405.

ALBANIE

PROTECTION	2 838 812
ASSISTANCE	6 900 533
PRÉVENTION	337 528
COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE	75 221
PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX	1 037 853
PROGRAMME GÉNÉRAL	706 675
DÉPENSES TOTALES	CHF 11 896 621

la reprise économique exige des engagements à long terme



CICR / RA 12 99

L'année 1999 a été tumultueuse pour l'Albanie. À partir de la mi-mars, le pays s'est trouvé plongé dans le chaos provoqué par le conflit du Kosovo, des centaines de milliers de réfugiés arrivant dans la région frontalière de Kukës, dans le nord. Faisant preuve d'une solidarité impressionnante, l'Albanie a accueilli au total près de 500 000 réfugiés kosovars. La plupart ont été logés par des familles, tandis que les autres ont été hébergés dans des camps et des abris collectifs. L'adoption, le 10 juin 1999, par le Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution 1244 a mis un terme aux conflits entre, d'une part, les forces armées et de sécurité yougoslaves et l'Armée de libération du Kosovo et, d'autre part, entre l'OTAN et la République fédérale de Yougoslavie. Bien que la majorité des Albanais du Kosovo aient regagné leur lieu d'origine, plusieurs milliers de réfugiés, dont la maison était située dans une zone peu sûre ou qui savaient qu'elle avait été détruite, ont décidé de rester en Albanie pendant l'hiver, particulièrement rude dans la région.

Bien qu'une myriade d'organisations internationales d'assistance se soient installées à Tirana pendant la crise, peu d'engagements à long terme ont été pris pour aider le pays sur la voie de la reprise économique. La transition d'une économie planifiée à une économie de marché a connu de graves revers, tandis que les répercussions de l'imbroglio du Kosovo continuaient à grever les fonds publics. Le taux de chômage est resté élevé tout au long de l'année, et de nombreux Albanais ont continué à dépendre de l'aide de

*opération intégrée
Croix-Rouge/Croissant-Rouge*

*techniques modernes
pour rétablir les liens familiaux*

*les établissements médicaux
locaux soumis à rude épreuve*

*la menace des mines
et des bombes en grappe*

proches à l'étranger. Bien que le nombre d'incidents dus à des troubles ait diminué, la criminalité est restée une cause de grave préoccupation, surtout en raison de l'accès aisément aux armes à feu. Les mines et les munitions non explosées ont fait obstacle au développement économique et constitué une menace pour la population civile, surtout dans les régions du nord-est du pays.

Étant donné l'ampleur du conflit au Kosovo, le CICR et la Fédération ont joint leurs efforts et adopté une approche intégrée afin de réagir à la crise de manière cohérente et rapide. Jamais encore une opération d'une telle ampleur n'avait été gérée conjointement, la Fédération assumant le rôle d'institution directrice en Albanie. Tout au long de la crise, le CICR et la Fédération ont coopéré étroitement avec la Croix-Rouge albanaise, ce qui a permis en particulier au CICR de conduire ses activités d'assistance aux victimes du conflit en réduisant au minimum les risques pour la sécurité. En outre, le CICR a lancé, en liaison avec la Croix-Rouge albanaise, une vaste opération de recherches pour rétablir les liens familiaux.

Durant la crise, le travail du CICR a consisté au premier chef à mener des activités de recherche de personnes. Des délégués ont été dépêchés dans divers lieux du pays, où ils ont mis en place un réseau de téléphonie par satellite qui a permis aux réfugiés d'informer leurs parents, en Europe et en Amérique du Nord dans la plupart des cas, de leur arrivée en Albanie. À la fin du mois de juin, des dizaines de milliers de personnes avaient recouru à ce moyen de communication. Parallèlement à cette opération, et à leur demande, les noms des réfugiés ont été diffusés sur les ondes de Radio Tirana et de grands réseaux internationaux de radiodiffusion, dont la BBC, «Voice of America», «Deutsche Welle» et Radio France Internationale. Avec l'aide de la Croix-Rouge américaine, un site Web a été créé pour aider à rétablir les liens familiaux; il a fait la preuve de son efficacité et a démontré l'utilité des médias électroniques dans le domaine humanitaire. Malgré ces efforts, des milliers de personnes n'ont pas pu prendre contact avec leur famille, et le CICR a recueilli des centaines de demandes de recherches parmi les groupes les plus vulnérables.

Tout au long de l'année, les délégués ont continué à fournir une assistance médicale, sous forme de matériel chirurgical et de médicaments essentiels, aux hôpitaux de district dans les principales villes d'Albanie, où l'afflux de réfugiés hébergés par des familles a mis à rude épreuve les établissements de santé locaux. Ils ont fait don de médicaments à plusieurs centres de santé, puis, à la mi-avril, au plus fort du conflit, remis des secours à un poste médical du nord de l'Albanie. Ils ont négocié avec les dirigeants de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) et avec les autorités albanoises, et ont obtenu l'autorisation d'évacuer par hélicoptère sur l'hôpital militaire central de Tirana les blessés de guerre des districts de Bajram Curri et de Tropojë.

À partir du mois d'avril, les quatre délégués du CICR chargés des secours – un dans la capitale et trois à Kukës – ont fourni un appui logistique à l'opération de secours intégrée du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Des repas préparés, des biscuits protéinés et des articles non alimentaires ont été distribués aux réfugiés par la Croix-Rouge albanaise, avec l'appui de la Fédération et du CICR. Dans un premier temps, des secours avaient été prévus pour 150 000 réfugiés, mais ce chiffre a été revu à la hausse à la mi-juin pour couvrir 344 735 personnes. Des colis individuels et de la farine de blé ont été remis régulièrement aux réfugiés, tandis que produits alimentaires ont été distribués aux familles d'accueil.

L'omniprésence des mines terrestres, associée à la ruée des réfugiés regagnant leur foyer au Kosovo au terme du conflit, ont incité le CICR à imprimer plusieurs milliers de dépliants pour sensibiliser la population au danger des mines. En avril, le CICR et l'unité de déminage du gouvernement albanois ont produit et diffusé ensemble une affiche et des

EUROPE OCCIDENTALE, CENTRALE ET BALKANS ALBANIE

appui des Sociétés nationales

dépliants sur la menace des bombes en grappe dans la partie septentrionale du pays. Des dépliants de prévention contre les dangers des mines ont été traduits et distribués par des volontaires de la Croix-Rouge albanaise et par les délégués du CICR chargés des recherches, surtout à Kukës, mais aussi par des branches de la Croix-Rouge dans le pays, au cours des distributions de vivres en juin et en juillet.

Dès le début de la crise, des Sociétés nationales dans le monde entier ont apporté un soutien massif aux efforts déployés par le Mouvement en faveur des réfugiés. Les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Allemagne, d'Arabie saoudite, de Belgique, du Danemark, des Émirats arabes unis, d'Espagne, de Finlande, de France, de Grèce, d'Italie, des Pays-Bas et de Turquie ont détaché des secouristes, fourni des tentes ainsi que des secours matériels pour les centres collectifs et fait don de stocks de matériel médical d'urgence pour les soins aux blessés de guerre.

EN 1999, LE CICR A:



- visité 17 personnes détenues pour des raisons de sécurité en relations avec les troubles internes passés;



- mis en place un réseau de téléphonie par satellite qui a permis à plus de 37 000 réfugiés du Kosovo de communiquer avec leur famille, et facilité la diffusion de plus de 22 000 noms de réfugiés par voie radiophonique;
- enregistré 299 enfants séparés de leurs parents et 470 personnes vulnérables (personnes âgées, handicapés, femmes seules avec enfants);
- délivré 891 titres de voyage et aidé des personnes dans le besoin à prendre contact avec les ambassades concernées de manière à pouvoir rejoindre des proches dans des pays tiers;



- apporté un soutien logistique au transport de 14 500 tonnes de vivres et d'autres secours vers 6 centres régionaux de distribution, dans le cadre de la stratégie régionale intégrée du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les Balkans;



- transporté par voie aérienne 71 blessés jusqu'à l'hôpital de Tirana;



- fourni plus de 20 tonnes de produits chimiques pour la purification de l'eau à 8 services des eaux albanais;



- imprimé et diffusé 500 affiches et 5 000 dépliants sur les bombes en grappe;
- imprimé 102 000 dépliants de sensibilisation des adultes aux dangers des mines, dont 96 000 ont été distribués;
- imprimé 102 000 dépliants de sensibilisation aux dangers des mines spécialement conçus pour les enfants et en a distribué 98 000.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

PROTECTION

2 911 140

ASSISTANCE

14 809 900

PRÉVENTION

2 583 096

COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE

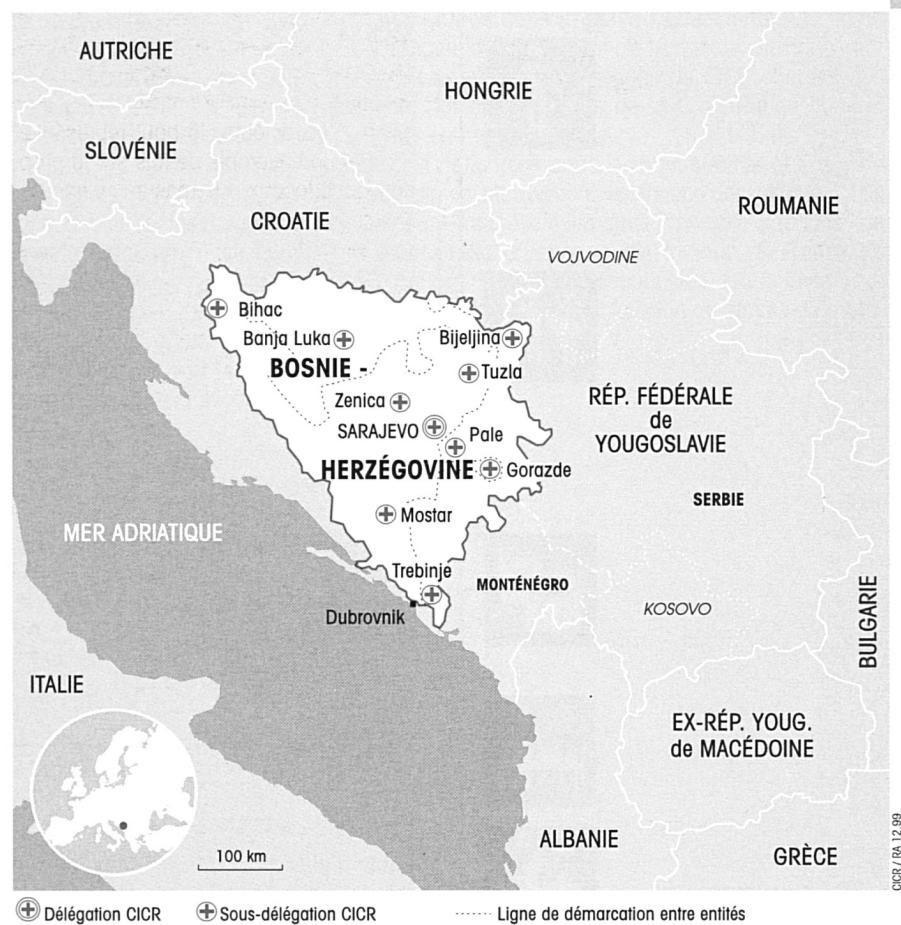
2 174 892

PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX

1 403 237

PROGRAMME GÉNÉRAL

1 564 410

DÉPENSES TOTALES CHF 25 446 675

⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR Ligne de démarcation entre entités

Quatre ans après la signature de l'Accord-cadre général pour la paix, qui a mis un terme à la guerre en Bosnie-Herzégovine, les progrès politiques et économiques sont demeurés modestes dans la région. Le conflit au Kosovo a débordé les frontières de la République fédérale de Yougoslavie, la Bosnie-Herzégovine s'efforçant à grand-peine d'accueillir des milliers de réfugiés de la province et de Serbie. L'arrivée des réfugiés a gravement compromis les timides tentatives des responsables de l'État de poser les fondements d'une société civile pacifique, et a plongé toute la région dans des difficultés économiques encore plus aiguës. Malgré l'assistance financière de la communauté internationale, le filet de sécurité sociale du pays, déjà insuffisamment financé, n'a pu répondre aux problèmes liés à l'afflux de ces nouveaux arrivants. Bien que les deux entités du pays – la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska – aient été touchées par les événements du Kosovo, c'est l'économie de la Republika Srpska qui a été la plus durement frappée, en raison de ses liens économiques étroits avec la République fédérale de Yougoslavie. C'est ainsi que quelque 50 000 emplois sur une main-d'œuvre totale de 250 000 personnes ont été perdus après le début des bombardements de l'OTAN. Le coût psychologique du conflit est incalculable, en particulier en Republika Srpska, où de nombreux habitants avaient des parents en Serbie.

un million de personnes déplacées

Selon les estimations de 1999, un million environ de personnes déplacées et de réfugiés – soit un quart de la population de la Bosnie – demeuraient réticents à regagner leur foyer; ce chiffre donne à réfléchir, car il reflète à l'évidence un manque de confiance en l'avenir du pays. Plusieurs mesures visant à rectifier cet état de fait ont été prises; c'est ainsi qu'en octobre, le haut représentant des Nations Unies, nouvellement désigné*, a imposé un ensemble de lois sur la propriété destinées à faire participer les responsables politiques locaux aux mesures d'encouragement au retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Les clivages entre Serbes de Bosnie, Croates et Musulmans sont restés très marqués, comme le montrent les résultats des élections, directement déterminés par l'appartenance ethnique. La présence de plus de 30 000 membres de la Force de stabilisation sous commandement de l'OTAN (SFOR) est restée nécessaire pour maintenir la paix entre les trois communautés. Les habitants ont le sentiment que la criminalité organisée a augmenté, et des criminels de guerre connus, poursuivis par le TPIY*, n'ont pas eu à répondre de leurs actes, deux facteurs qui ont gravement ébranlé la confiance placée dans le système judiciaire. Des mesures allant dans la bonne direction ont cependant été prises lorsque la Conférence de paix de Madrid a décidé de revoir de fond en comble le système judiciaire du pays et d'adopter des codes éthiques dans les deux entités.

La communauté internationale a continué à apporter un soutien tangible aux activités entreprises pour instaurer une paix durable et une croissance économique à long terme en Bosnie-Herzégovine. Lors de la cinquième Conférence des donateurs pour la Bosnie-Herzégovine, tenue en mai à Bruxelles, les donateurs ont promis la somme colossale de 1,05 milliard d'USD pour les réformes économiques et le relèvement dans le pays, et se sont engagés à assumer une partie du fardeau financier supplémentaire imposé par l'arrivée de personnes fuyant le conflit du Kosovo. Malgré la faiblesse de l'économie, les autorités ont réussi, quant à elles, à instaurer une devise unique.

Tout au long de l'année 1999, le CICR a continué à se consacrer avant tout aux familles des personnes disparues, puisqu'il restait à élucider le sort de plus de 17 479 personnes ayant disparu pendant la guerre. La majorité des disparus sont des hommes adultes, et aussi longtemps que leur sort n'est pas déterminé, leurs familles continuent à vivre dans l'incertitude psychologique et juridique, sans pouvoir planifier l'avenir. En outre, il leur est difficile d'obtenir des prestations sociales.

Le processus conjoint d'exhumation mené dans les deux entités sous les auspices du haut représentant s'est poursuivi, avec l'exhumation des dépouilles et l'identification par les familles. Les mauvaises conditions météorologiques ont contraint les équipes médico-légales à mettre un terme aux exhumations en novembre. Pendant l'année, les familles ont été tenues informées de tout progrès réalisé dans la recherche de leurs proches disparus, et des efforts considérables ont été faits pour leur apporter l'appui, les conseils et les dédommagements nécessaires.

Le CICR a continué à faire pression pour que soit établie une structure nationale permanente unique, qui permettrait de mieux répondre aux besoins à long terme des familles des disparus. À cette fin, une base de données contenant toutes les informations sur les personnes signalées mortes ou disparues pendant le conflit en Bosnie-Herzégovine a été créée.

Des activités ont été entreprises afin de rétablir le contact entre des personnes séparées par le conflit en République fédérale de Yougoslavie. Un site Web⁵ destiné à favoriser la recherche de parents et les échanges de messages a été mis à la disposition des

appui international

toujours la recherche des disparus

base de données sur les disparus

un site Web pour le regroupement familial

* Le haut représentant est la personne nommée pour superviser l'application des aspects civils de l'accord de Dayton.

* TPIY: Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

⁵ Voir p. 19.

résidents et réfugiés dans le besoin

programme « communautés en bonne santé »

faire connaître le droit humanitaire au sein des forces armées et de sécurité

réfugiés dans les bureaux du CICR à Sarajevo, Bijac, Bijeljina et Banja Luka. Les délégués ont aussi œuvré au regroupement familial dans les Balkans et dans toute l'Europe, en coopération avec d'autres délégations du CICR et branches locales de la Croix-Rouge.

Pendant la période considérée, le CICR a collaboré étroitement avec la Croix-Rouge locale dans les deux entités, ainsi qu'avec la Fédération et d'autres organisations pour répondre aux besoins humanitaires les plus pressants. Des colis de vivres et des couvertures ont été fournis pour les réfugiés de la République fédérale de Yougoslavie, des rations mensuelles ont été remises aux personnes âgées vulnérables, des articles de chauffage ont été distribués aux ménages dans tout le pays pendant l'hiver, et des pommes de terre de semence, ainsi que des engrains, ont été fournis aux familles d'agriculteurs. Les produits ont toujours, lorsque cela était possible, été achetés sur le marché national, ce qui a imprimé une relance bien nécessaire à l'économie locale et permis d'éviter les retards qu'auraient entraîné les procédures douanières et le transport.

Le CICR a renforcé son appui aux réformes des services de santé, en particulier en matière de soins de santé primaires. En association avec les branches locales de la Croix-Rouge, le programme « communautés en bonne santé » a été élargi pendant l'année, huit nouveaux projets pilotes étant mis en œuvre dans quatre municipalités. Les participants à ces projets ont évalué les besoins locaux et formulé des propositions concrètes destinées à améliorer les services de santé et autres dans la région. Le financement des projets a été assuré par le CICR, ainsi que par des subventions communautaires et municipales, tandis que plusieurs ONG internationales ont apporté leurs connaissances techniques spécialisées. À la fin de l'année, les principaux projets communautaires avaient été menés à terme.

La démarche du CICR, qui recourt à des groupes de pairs dans son travail avec les professionnels de la santé, a été une composante essentielle des réformes en cours dans le secteur. Des groupes de médecins ont été constitués dans huit centres de santé (quatre dans chaque entité). Des équipes spéciales ont ensuite été créées pour promouvoir des activités qui comprenaient la création d'un réseau de groupes de pairs, une formation médicale continue, les pratiques de gestion, la définition de normes, la promotion de la santé et l'information du public sur la notion de médecine familiale.

Les infirmières ont constitué un autre maillon essentiel du programme de santé publique. Le CICR a collaboré avec des infirmières dans tout le pays afin de traduire, d'éditer et de diffuser les textes de l'OMS (matériaux d'apprentissage sur les soins infirmiers), qui présentent une notion moderne des soins infirmiers. Après des consultations avec les autorités sanitaires et d'autres organisations internationales⁶, le CICR a mis un terme à sa participation au programme de fourniture de matériel chirurgical, après de nombreuses années d'assistance aux hôpitaux et aux centres de transfusion sanguine.

L'armée de la Fédération bosniaque (AFBiH) et l'armée des Serbes de Bosnie (VRS), comme d'ailleurs les forces de police des deux entités, n'avaient que des connaissances approximatives du droit des conflits armés et du droit des droits de l'homme. Le CICR a donc, comme par le passé, organisé des cours, des ateliers pour instructeurs et des séminaires sur le droit des conflits armés destinés à un ensemble choisi d'unités des forces armées de chaque entité. En novembre, il a tenu un séminaire sur le droit des conflits armés à Sarajevo à l'intention de 40 officiers supérieurs des deux entités. C'était la première fois depuis la fin de la guerre que des officiers supérieurs participaient à un séminaire de cette nature. Le CICR a encouragé les deux forces de police à intégrer l'enseignement des principes humanitaires universels et du droit des conflits armés aux programmes des écoles de police.

⁶ Voir le « Rapport d'activité » 1998 du CICR, p. 212.

«Les voix de la guerre»

persistence de la menace des mines

démarches pour la création d'une Société nationale

La Bosnie-Herzégovine a été le premier pays, sur plus d'une douzaine dans le monde entier, à participer au projet du CICR «Les voix de la guerre»⁷, destiné à contribuer à une meilleure compréhension et à un respect accru des règles qui protègent les victimes de la guerre. Le rapport sur la Bosnie-Herzégovine a été également le premier à être rendu public, et il a été officiellement remis au ministre des Affaires étrangères du pays à la fin de l'année.

Les mines terrestres et les autres munitions non explosées qui souillent le sol de la Bosnie-Herzégovine sont restées une menace pour la vie des habitants de la région et pour les réfugiés arrivés depuis peu. Le CICR a donc maintenu son appui à un programme communautaire de prévention contre les dangers des mines, auquel participe le personnel et les volontaires de la Croix-Rouge locale. Des séances d'information ont été organisées pour les groupes les plus vulnérables, notamment les agriculteurs, les résidents locaux et les réfugiés de République fédérale de Yougoslavie.

En association avec d'autres organisations internationales, et en particulier avec la Croix-Rouge en Bosnie-Herzégovine, le CICR soutient de longue date les efforts entrepris dans les deux entités pour restructurer les Sociétés nationales après le conflit. Il a collaboré avec la Fédération pour permettre la création et la reconnaissance d'une Société nationale unique pour la Bosnie-Herzégovine; en effet, une structure unifiée serait plus à même de répondre aux besoins immédiats des personnes les plus vulnérables et pourrait, dans le long terme, assumer la responsabilité des programmes de secours et de recherches. Les branches de la Croix-Rouge dans les deux entités étaient pour ainsi dire les seules institutions sociales qui fonctionnaient dans le pays. Le CICR a donc encouragé les autorités, à l'échelon des entités et de l'État, à soutenir la Croix-Rouge en assouplissant les exigences légales pour la formation d'une Société nationale unique.

⁷ Voir pp. 348-350.

EN 1999, LE CICR A:



- visité 25 détenus accusés de crimes de guerre dans 7 lieux de détention;
- financé les visites à des détenus incarcérés à La Haye par le TPIY de parents qui n'avaient pas les moyens de payer leur voyage;



- clos 2 001 dossiers concernant des personnes dont on était sans nouvelles, y compris 279 personnes retrouvées vivantes, sur un total de 20 308 demandes de recherches recueillies depuis le début du conflit;
- transmis 181 messages Croix-Rouge entre des réfugiés du Kosovo et leur famille;



- fourni 485 tonnes de combustible, 2 520 tonnes de charbon et 27 940 m³ de bois de feu à plus de 10 380 ménages, 4 centres collectifs et 12 institutions dans tout le pays;
- fourni des colis de vivres mensuels à 14 000 bénéficiaires du programme de soins à domicile de la Croix-Rouge;



- fourni du matériel chirurgical et médical à 25 hôpitaux, 23 centres de transfusion sanguine et 4 autres établissements de santé;



- mené à bien, dans le cadre d'un projet délégué à la Croix-Rouge suédoise, des programmes intensifs de formation dans 4 instituts de santé publique, fourni du matériel de terrain pour l'enregistrement des sources d'eau, organisé des séances de formation sur l'utilisation de cet équipement à 20 équipes des 13 instituts de santé publique du pays, et fait don de matériel approprié pour les mesures de contrôle de la qualité de l'eau;
- supervisé, dans le cadre du programme «de l'eau pour les villages» et en collaboration avec la Croix-Rouge locale, 25 projets d'approvisionnement en eau en Fédération de Bosnie-Herzégovine et 15 en Republika Srpska;



- interrogé 1 800 personnes sur le thème du conflit pour le projet «Les voix de la guerre»;
- donné 10 cours sur le droit des conflits armés à 268 officiers des forces armées des deux entités, et fait 33 exposés sur les activités du CICR et cours sur le droit des conflits armés devant 1 000 membres de l'OTAN et de la SFOR;



- organisé plus de 1 470 exposés pour environ 36 350 personnes, dans le cadre de son programme de prévention contre les dangers des mines, auquel sont associés 130 instructeurs issus des communautés concernées.

CROATIE



⊕ Délégation CICR

⊕ Sous-délégation CICR

□ Slavonie orient., Baranja et Srem occid.

CICR/RA 1299

Le paysage politique de la Croatie a été bouleversé en 1999. Le décès, en décembre, du président Franjo Tuđman, fondateur de l'Union démocratique croate (HDZ), le parti au pouvoir, a marqué la fin d'une ère dans la politique du pays. Le président Tuđman avait mené son pays à l'indépendance et bénéficiait d'un très large appui populaire, en particulier dans les zones rurales. Après neuf années de pouvoir, toutefois, il a laissé derrière lui un héritage mitigé, car l'économie du pays était toujours en fâcheuse posture et la transition à un régime démocratique et une économie de marché n'était pas achevée. Pourtant, malgré le conflit au Kosovo, qui a eu des répercussions sur tous les pays des Balkans, la situation est restée relativement stable en matière de sécurité, et le pays est resté sur la voie de l'intégration au reste de l'Europe.

Deux grands obstacles ont continué à se dresser sur le chemin d'une réforme économique et politique durable et des ambitions que nourrit la Croatie de nouer une relation plus étroite avec l'Union européenne. Peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne la question litigieuse de la réinstallation des Serbes de Croatie qui avaient fui la Slavonie orientale et la Krajina⁸. Bien que l'Union européenne et la communauté internationale l'aient encouragée à rétablir dans leurs droits constitutionnels et dans leurs droits à la propriété les Serbes regagnant ces régions, Zagreb n'a pas honoré la plupart de ses

⁸ Voir le « Rapport d'activité » 1998 du CICR, p. 215.

*les obstacles à la paix
et à la reconstruction*

retrait des organisations d'assistance

plus d'un million de personnes toujours menacées par les mines terrestres

promesses en matière de réinstallation des réfugiés. Les obstacles juridiques et administratifs ont empêché les Serbes déplacés de récupérer leur logement, en particulier dans l'ancien Secteur sud. Par ailleurs, l'attitude de la Croatie à l'égard du TPIY, qui est ressentie comme un refus de coopérer, a été une autre pomme de discorde qui a empêché le pays d'approfondir ses relations diplomatiques et économiques avec les institutions européennes. En août, la présidente du TPIY a présenté un rapport au Conseil de sécurité de l'ONU, après quoi les autorités croates ont accéléré la procédure d'extradition de l'un des principaux prévenus.

Plusieurs organisations humanitaires, dont le HCR, ont réduit ou totalement cessé leurs opérations en Croatie en 1999. Ce fait indique à lui seul que le pays est sur la voie de la reprise. À la fin de l'année, le CICR a lui aussi réduit ses effectifs en Croatie – il a fermé sa délégation à Zagreb, mais a maintenu sur place une mission qui relève de la délégation régionale de Budapest.

Pendant toute l'année, le CICR s'est attaché à élucider le sort des personnes disparues pendant le conflit. En collaboration étroite avec les services de recherches des Croix-Rouges croate et yougoslave, les délégués ont continué à tenter de faire la lumière sur les demandes de recherches (plus de 4 000) reçues depuis le conflit de 1991, et sur le sort des personnes ayant disparu durant les opérations militaires dans les anciens Secteurs de l'ONU. Un effort concerté a été entrepris pour approfondir les relations avec la Croix-Rouge croate, en particulier en ce qui concerne les activités de recherches. Par ailleurs, les exhumations se sont poursuivies en Slavonie orientale et les délégués ont pu, dans certains cas, clore des dossiers concernant des personnes dont le corps était identifiable.

Le CICR a continué, tout au long de l'année, à remplir son mandat de protection. Les délégués ont visité des personnes détenues en relation avec le conflit en Croatie ou pour des atteintes à la sécurité, et, après la fin des frappes aériennes de l'OTAN, ils ont repris le programme de visites familiales en République fédérale de Yougoslavie et en Croatie et à partir de ces deux pays⁹. Pour de nombreuses familles, ces visites ont représenté la seule possibilité de voir leurs parents détenus. Un rapport final sur la protection, contenant les conclusions et recommandations des délégués au sujet de la population serbe vulnérable dans les anciens Secteurs des Nations Unies, a été présenté en février aux autorités croates.

Le CICR a continué, à titre de mesure prioritaire, à encourager l'enlèvement des mines et autres munitions non explosées sur le territoire croate – une tâche aussi longue que coûteuse. Selon des estimations, plus de 6 000 kilomètres carrés, soit un dixième environ de la superficie du pays, étaient encore infestés de mines. Près d'un million de personnes continuaient à vivre et à travailler dans les zones minées.

Tout comme par le passé, le CICR a continué à soutenir une initiative à assise communautaire visant à adapter au contexte local les méthodes de prévention contre les dangers des mines. Il a participé à divers projets locaux dans des communautés touchées par le problème des mines. Dans les villes et les villages qui s'étaient trouvés sur les lignes de front, les branches de la Croix-Rouge et les instructeurs locaux ont demandé la poursuite des expositions multimédia sur les mines. Celles-ci ont été vues par les enfants, les adultes et les autorités locales. En juin, le gouvernement croate, en coopération avec le CICR, les branches locales de la Croix-Rouge et la Campagne internationale pour l'interdiction totale des mines terrestres, a accueilli à Zagreb la deuxième Conférence régionale sur les mines terrestres antipersonnel. L'objectif premier de la conférence était d'attirer l'attention sur le travail gigantesque restant à accomplir pour résoudre les problèmes humanitaires engendrés par les mines terrestres. Les participants ont débattu du statut et

⁹ Voir le « Rapport d'activité » 1998 du CICR, pp. 216-217.

*collaboration
avec la Société nationale*

de la mise en œuvre du traité d'Ottawa, de la prévention contre les dangers des mines et de l'aide aux victimes, du déminage et de la destruction des stocks existants, ainsi que de la réforme des doctrines militaires au sujet des mines. La conférence a accueilli des participants de 33 pays, 14 organisations internationales et 50 organisations non gouvernementales.

Le CICR a contribué à l'organisation et au déroulement de séminaires de formation pour le personnel professionnel et les volontaires des services de recherches des branches de la Croix-Rouge croate. Pour la première fois, des représentants des deux entités Croix-Rouge de Bosnie-Herzégovine ont été invités à participer. Le CICR a présenté des exposés sur son mandat et ses expériences, sur les activités de recherches en Croatie et sur son rôle dans le travail d'exhumation et d'identification des victimes.

Vukovar, sur les rives du Danube, est sans doute le symbole le plus puissant des efforts de réconciliation entrepris à ce jour, puisque la ville a été le théâtre de certaines des pires atrocités du conflit croate. L'année dernière, un projet a été lancé pour reconstituer la branche de la Croix-Rouge à Vukovar, avec l'aide du CICR et des Sociétés nationales participantes, permettant ainsi de donner un message politique et psychologique très fort aux victimes du conflit.

EN 1999, LE CICR A:



- facilité 6 visites de familles de Croatie à des parents détenus en République fédérale de Yougoslavie, ou vice versa;
- visité 86 personnes détenues en relation avec le conflit passé ou pour des actes portant atteinte à la sécurité, dans 10 lieux de détention;



- présenté aux autorités croates les cas de 837 personnes disparues en raison des opérations militaires dans les anciens Secteurs des Nations Unies, et répondu à 104 familles au sujet du sort de parents;



- organisé 4 ateliers de 3 jours sur le droit des conflits armés pour 120 membres des forces armées;



- organisé dans le cadre de son programme de prévention contre les dangers des mines, auquel 100 instructeurs de la Croix-Rouge croate ont participé, quelque 3 833 conférences interactives pour 81 161 personnes, dont 53 826 enfants, ainsi que 27 expositions multimédias pour 21 000 personnes vivant dans des zones infestées de mines.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE YUGOSLAVIE

PROTECTION

7 148 803

ASSISTANCE

122 442 876

PRÉVENTION

1 298 576

COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE

1 562 379

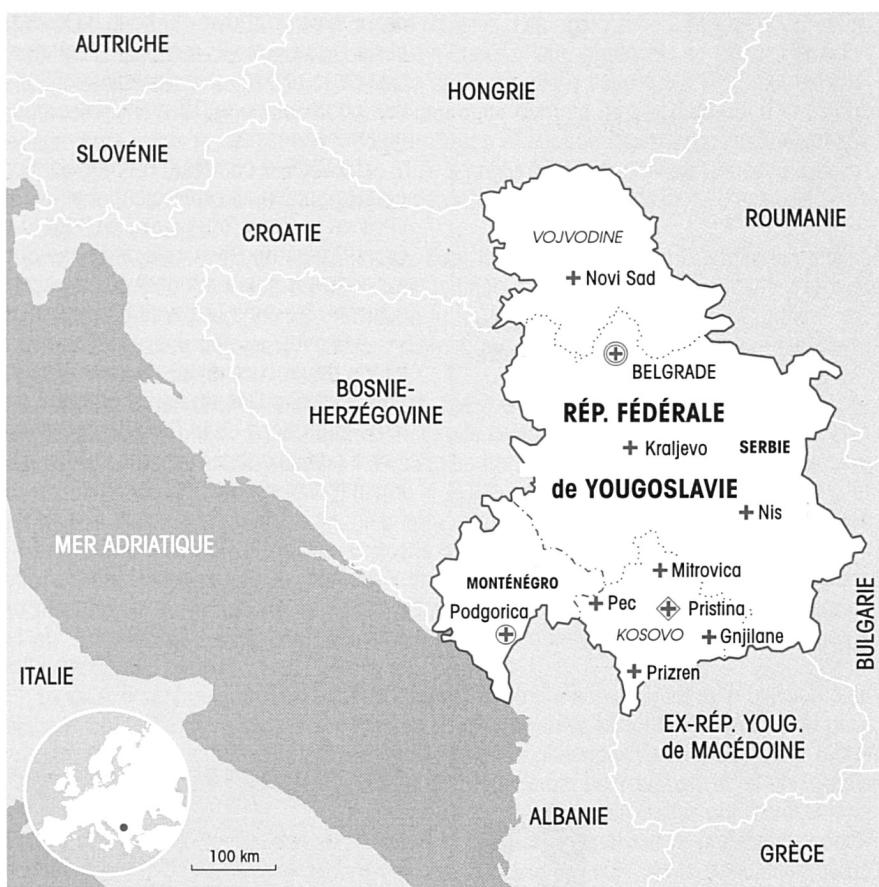
PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX

5 339 065

PROGRAMME GÉNÉRAL

829 251

DÉPENSES TOTALES CHF 138 620 950



CICR / RA 12/99

La République fédérale de Yougoslavie a terminé l'année comme elle l'avait commencée: dans un climat de tension et de violence. Lors des négociations tenues au début de 1999 à Rambouillet, près de Paris, les Serbes et les Albanais de souche n'ont pas réussi à régler leur différend concernant le Kosovo. Le conflit a alors largement dépassé les frontières des Balkans. En effet, après l'échec des pourparlers de Rambouillet, les pays membres de l'OTAN ont lancé une série d'attaques aériennes sur des objectifs au Kosovo et en Serbie. Une grande partie de l'infrastructure locale a été détruite, et l'ensemble de la région s'est retrouvé au bord de l'effondrement économique et monétaire. On a également assisté au mouvement de population le plus important en Europe depuis cinquante ans – des centaines de milliers d'Albanais de souche ont pris la fuite, principalement en direction des pays voisins (Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine et Monténégro). Lorsque les frappes de l'OTAN ont cessé, les personnes déplacées sont revenues en masse au Kosovo, où leurs maisons et leurs champs avaient été détruits. Conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Kosovo a été placé sous l'autorité de la MINUK*.

Après que le secrétaire général de l'OTAN eut autorisé l'opération militaire contre la Yougoslavie, le CICR a envoyé, le 24 mars, une note diplomatique aux pays membres

* MINUK: Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.



la position du CICR

insécurité croissante

civils non protégés

les services de recherches confrontés à l'exode du Kosovo

de l'organisation, ainsi qu'aux autorités yougoslaves, pour leur rappeler leurs obligations aux termes du droit international humanitaire, en particulier des quatre Conventions de Genève de 1949. Le CICR a également souligné qu'il était disposé à remplir le mandat que lui confèrent ces Conventions, et a proposé ses services en tant qu'intermédiaire neutre et indépendant. Estimant qu'il était essentiel de travailler à proximité des populations qui allaient souffrir le plus du conflit, le CICR a décidé de maintenir son personnel expatrié en Yougoslavie.

Au début de l'année, le CICR s'est concentré, au Kosovo, sur les personnes détenues par les autorités yougoslaves ou vraisemblablement faites prisonnières par l'Armée de libération du Kosovo (UCK), et sur le suivi des conditions de sécurité et l'assistance médicale aux malades et aux blessés. À mesure que la menace des attaques aériennes se précisait, il a pris des mesures de sécurité supplémentaires, réduisant son personnel de 31 à 19 expatriés et multipliant les démarches auprès des autorités. Le 29 mars, en raison de l'insécurité croissante et des restrictions limitant les déplacements de son personnel, le CICR s'est vu contraint de retirer ses expatriés du Kosovo. En collaboration avec la Croix-Rouge yougoslave, il a ouvert des bureaux extérieurs en Serbie même (à Novi Sad, Kraljevo, Nis et Belgrade).

Le sort des civils restés au Kosovo et exposés aux conséquences des hostilités est devenu un sujet de préoccupation prioritaire pour le CICR. Lors d'une visite à Belgrade, le 25 avril, le président de l'institution a négocié le retour des délégués au Kosovo, où les activités ont repris le 24 mai. Le redéploiement du personnel CICR devant s'effectuer progressivement, une équipe de six délégués a d'abord été envoyée à Pristina. En juin, l'arrivée de la KFOR*, dirigée par l'OTAN, a signifié la fin du conflit. La sous-délégation du CICR à Pristina a été érigée en mission. En juillet, des bureaux régionaux ont été ouverts à Pec/Peja, à Prizren et à Gnjilane/Gjilane, ainsi que dans la ville divisée de Mitrovica, où le CICR a installé une antenne dans chacune des deux parties (serbe et albanaise); deux bureaux plus petits ont également été ouverts à Djakovica/Gjakovë et à Urosevac/Ferizaj.

La guerre a profondément modifié la nature et l'ampleur des opérations de secours d'urgence du CICR en Serbie. Les programmes alimentaires déjà en cours ont été étendus pour atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires, et de nouveaux projets d'assistance ont été mis sur pied pour atténuer les conséquences des frappes aériennes, notamment les dégâts causés aux systèmes d'approvisionnement en eau et aux établissements médicaux. Parallèlement, les activités de protection et de recherches ont été étendues. À la fin de l'année, 96 délégués expatriés du CICR et de Sociétés nationales participantes travaillaient dans toute la Yougoslavie, en collaboration avec 450 employés locaux.

Fin mars, plus de 800 000 personnes avaient fui le Kosovo. Pour faire face à ce déplacement massif de population, l'Agence centrale de recherches du CICR a proposé ses services par le biais de ses bureaux en Albanie (à Tirana), au Monténégro (à Podgorica, Ulcinj et Rozaje), dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et à Belgrade, ainsi qu'à travers les quatre bureaux extérieurs ouverts conjointement avec la Société nationale. Plusieurs milliers d'appels téléphoniques ont permis à un grand nombre de personnes de reprendre contact avec leurs proches, les noms des personnes déplacées ont été diffusés par des stations de radio locales et internationales, et des personnes vulnérables ont été réunies à leur famille dans les pays voisins ou dans des pays tiers. Les délégués du CICR ont transmis des messages Croix-Rouge et enregistré les mineurs non accompagnés et les personnes âgées.

* KFOR : Force internationale de paix au Kosovo.

Lorsque la KFOR est arrivée au Kosovo en juin, la grande majorité des Albanais du Kosovo sont revenus dans la province. Rétablir un contact avec leur famille et leurs amis est devenu fondamental. Afin de répondre à cette priorité, des équipes mobiles du CICR dotées de plusieurs téléphones par satellite ont sillonné les villes et les villages du Kosovo pour offrir aux habitants – aussi bien serbes qu'albanais de souche – de prendre contact avec leurs proches. Ce service s'est révélé extrêmement utile, en particulier dans les villages reculés et pour les membres vulnérables et isolés des communautés non albanaises. Tout en fournissant ce service téléphonique, les équipes mobiles ont recueilli des allégations d'arrestations, des demandes de regroupement familial, des messages Croix-Rouge et des renseignements sur les enfants non accompagnés.

En septembre, les délégués du CICR ont commencé à recueillir des demandes de recherches émanant de proches de personnes disparues. À la fin de l'année, 2 950 personnes étaient toujours portées manquantes, et le personnel du CICR au Kosovo s'est attaché en priorité à dresser systématiquement des listes de noms et à faire des recouvrements. Parallèlement, pour apporter un soutien psychologique aux familles concernées, le CICR a mis en place six centres de conseil.

Après la cessation des hostilités, la MINUK a confié au CICR le rôle d'institution directrice pour traiter le grave problème des milliers de personnes encore non localisées. Le CICR a coordonné les activités des autres organisations internationales qui s'occupaient également de ce problème et a centralisé toutes les informations concernant les personnes portées disparues.

Le CICR était particulièrement préoccupé par le sort de 1 700 Albanais de souche toujours incarcérés dans des prisons serbes après le retrait des troupes yougoslaves du Kosovo, en juin. Alors que l'Accord de Dayton comportait des clauses relatives à la libération des détenus et à la recherche des personnes portées disparues, aucune disposition analogue n'a été prévue dans l'Accord technico-militaire signé le 9 juin par l'OTAN et l'armée yougoslave. À l'issue de négociations positives avec le ministère serbe de la Justice, le CICR a pu visiter les Albanais de souche détenus en Serbie même. Les personnes ayant un proche porté disparu ont pu consulter les listes des détenus visités par le CICR, et certaines ont retrouvé des parents avec qui elles ont pu communiquer par le biais de messages Croix-Rouge. Les délégués du CICR ont visité également les personnes détenues dans six centres placés sous la responsabilité de la KFOR, parmi lesquelles certaines étaient soupçonnées de crimes de guerre. En outre, le CICR a organisé et supervisé le retour au Kosovo de la quasi-totalité des détenus libérés des prisons serbes. Au Kosovo et ailleurs en Yougoslavie, le personnel de l'institution a recueilli des informations auprès de centaines de familles serbes, rom ou membres d'autres communautés, qui affirmaient qu'un ou plusieurs de leurs proches avaient été enlevés par l'UCK ou par des civils albanais du Kosovo.

Tout au long de l'année, le CICR a continuellement adapté ses programmes de secours pour venir en aide aux nombreuses personnes déplacées dans toute la Yougoslavie. Au début de l'année, quelque 6 500 personnes bénéficiaient des efforts de secours dans les régions de Podujevo, Racak, Suharekë/Suva Reka et Mitrovica. Des vivres, des vêtements chauds et des réchauds ont été distribués aux familles les plus vulnérables, et des bâches de plastique ou goudronnées ont été données à celles dont le logement avait été endommagé. À la mi-mars, en prévision d'une insécurité croissante, des convois de secours supplémentaires ont été envoyés au Kosovo et les équipes du CICR ont dressé des plans d'urgence.

À la fin de l'été, un programme de soupes populaires a été mis en place avec la collaboration de la Croix-Rouge yougoslave. Plusieurs milliers de personnes ont reçu un repas chaud par jour dans l'un des quelque 230 points de distribution répartis dans toute

*mission de protection
du CICR difficile*

opérations de secours d'urgence...

en Serbie...



... et au Kosovo

défendre les droits des communautés non albanaises

prévention contre les dangers des mines axée sur la communauté

coopération avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

la Serbie. Des paniers-repas ont été livrés aux personnes qui étaient dans l'impossibilité de venir sur place, en particulier quelque 150 000 Serbes et Rom qui avaient fui le Kosovo par crainte des représailles de la communauté de souche albanaise.

Après leur retour au Kosovo, le 24 mai, les délégués du CICR ont continué de venir en aide aux déplacés internes. Des vivres et des secours non alimentaires ont été fournis à plusieurs centaines de milliers de personnes, principalement celles qui étaient restées dans la région pendant le conflit et vivaient dans des zones reculées. Les distributions à grande échelle ont pris fin en septembre, mais le CICR a continué de suppléer les livraisons du PAM* chaque fois que cela était nécessaire. À la fin de l'année, l'approche suivie a été modifiée de façon à privilégier les programmes structurés touchant des groupes plus nombreux. Dans le cadre d'un programme d'aide spécial pour l'hiver, la toute nouvelle Croix-Rouge locale a distribué des appareils de chauffage et des vêtements chauds à 240 000 personnes. Ce programme avait un double objectif: pourvoir aux besoins de la population tout en développant davantage les structures de la Croix-Rouge.

Face aux actes de violence perpétrés contre les communautés non albanaises, de nouvelles approches ont été rendues nécessaires pour établir un dialogue constructif sur la question. Le CICR a eu des discussions approfondies avec plusieurs dirigeants de communautés et des responsables de la MINUK, en vue de définir des moyens efficaces de modifier le comportement de certains groupes à l'égard des autres groupes ethniques.

Les organisations étant nombreuses à s'occuper du déminage et de la prévention contre les dangers des mines au Kosovo, le CICR a pris part aux réunions de coordination qui avaient lieu régulièrement, à la fois pour présenter son action et sa stratégie dans ce domaine, et pour avoir un aperçu des activités des autres acteurs. À la fin de l'année, dans le cadre du programme du CICR, 11 personnes formées aux techniques de prévention axée sur la communauté intervenaient dans tout le Kosovo à partir des différents bureaux de l'institution. Le CICR étant l'institution directrice pour la collecte de données sur les incidents liés aux mines, le personnel a également recueilli des informations sur les cas de personnes tuées ou blessées par mine ou par des munitions non explosées.

En 1999, le CICR a assumé le rôle d'institution directrice du Mouvement en Yougoslavie. À ce titre, il était chargé de coordonner les activités des Sociétés nationales participantes, qui ont apporté une contribution importante tout au long de l'année. Au total, 20 Sociétés nationales ont mis en œuvre, au Kosovo et ailleurs en Serbie, 35 projets ou programmes (18 délégués et 17 bilatéraux), portant sur un large éventail de domaines, de la santé à la prévention contre les dangers des mines, en passant par les soupes populaires et le relèvement agricole¹⁰. Les projets délégués aux Sociétés nationales participantes dans la région représentaient près de la moitié des projets délégués du CICR dans l'ensemble du monde. Grâce à cette participation, le Mouvement a pu couvrir les besoins énormes de la population dans la région. Au Kosovo, le Mouvement s'est efforcé d'aider les habitants à surmonter les conséquences à long terme du conflit, en renforçant les structures locales de la Croix-Rouge.

* PAM: Programme alimentaire mondial.

¹⁰ Voir pp. 36 et 402.

EN 1999, LE CICR A :



- visité 2 094 personnes détenues dans le cadre du conflit au Kosovo, enregistré 54 personnes détenues par la KFOR et transférées de Serbie au Kosovo 343 détenus qui avaient été libérés;



- fourni un large éventail de services de communication, qui ont permis aux habitants de Serbie, du Kosovo, du Monténégro et de l'ex-République yougoslave de Macédoine de reprendre contact avec leurs proches, par le biais de 126 667 appels téléphoniques;
- fait diffuser par des stations de radio locales et internationales les noms de 24 409 personnes déplacées;
- aidé 110 personnes âgées ou malades vivant dans des enclaves au Kosovo à rejoindre des proches en Serbie;



- fourni, dans le cadre de la stratégie régionale intégrée adoptée par le Mouvement pour faire face à la crise dans les Balkans, et en tant qu'institution directrice, 7 900 tonnes de vivres et 2 165 tonnes de secours matériels aux populations touchées par le conflit; mis en place un programme de soupes populaires pour des habitants du Kosovo (fin décembre, 15 700 repas étaient distribués chaque jour);
- fourni, en Serbie et au Monténégro, 17 400 tonnes de vivres et 2 165 tonnes de secours matériels aux populations touchées par le conflit;
- distribué quotidiennement, en novembre, quelque 65 000 repas chauds, ainsi que 21 130 paniers-repas aux personnes qui ne pouvaient pas se rendre dans les points de distribution répartis dans toute la Serbie (7 930 tonnes de vivres et 170 tonnes de secours matériels);
- fourni, vers la fin de l'année, un colis de vivres par mois et un assortiment d'articles d'hygiène tous les deux mois à 250 000 personnes déplacées du Kosovo;
- distribué 3 400 tonnes de semences et 2 835 tonnes d'engrais à 18 277 familles serbes et albanaises du Kosovo;
- financé, pour la branche de la Croix-Rouge yougoslave en Voïvodine, l'achat d'un bateau qui a servi à transporter les personnes vulnérables, notamment les enfants et les personnes âgées, d'une rive à l'autre du Danube, ainsi qu'à acheminer les secours à travers la province;



- fait don de matériel médical à 5 banques du sang du Kosovo;



- apporté, au Kosovo, un soutien aux centres médicaux publics et mis sur pied un programme de nettoyage de puits (120 000 puits);
- permis à quelque 50 000 habitants de Novi Sad de continuer à être approvisionnés en eau potable;
- visité des établissements médicaux et donné du matériel à leur intention (principalement des générateurs), en coopération avec la Croix-Rouge yougoslave;
- financé une station météorologique à Pancevo pour surveiller la qualité de l'air;
- assuré des services en matière de santé, eau et assainissement dans les installations accueillant les personnes déplacées au Monténégro;

projets délégués



projets bilatéraux

● coordonné, **au Kosovo**, les projets délégués ou bilatéraux suivants :

- la Croix-Rouge allemande a contribué au programme de soupes populaires dans la région de Pec/Peja, pour près de 10 000 bénéficiaires en septembre et en octobre, 9 500 en novembre et 6 000 en décembre;
- la Croix-Rouge américaine a contribué au programme de soupes populaires dans les parties nord et sud de Mitrovica et à Vushtrri/Vucitern, au profit de plus de 2 000 bénéficiaires;
- la Croix-Rouge autrichienne a fait des travaux de rénovation dans des écoles de Prizren;
- la Croix-Rouge belge (section flamande) a contribué au programme de soupes populaires à Prizren et à Suharekë/Suva Reka, au profit de 2 150 bénéficiaires;
- la Croix-Rouge britannique a effectué des réparations dans 15 écoles de localités au sud-ouest de Pristina (Djakovica/Gjakova, Malishevë/Malisevo, Glogovac/Glogovac, Rahovec/Orahovac et Suharekë/Suva Reka) et a poursuivi des travaux dans d'autres écoles de la région;
- la Croix-Rouge espagnole a achevé des travaux dans 9 écoles, rénové un poste de premiers secours à Llabjan, et mis sur pied un programme de machinisme agricole à Suharekë/Suva Reka;
- la Croix-Rouge finlandaise a distribué 1 200 assortiments d'articles d'hygiène et 200 assortiments de produits pour bébés, dirigé un projet de gestion hospitalière à l'hôpital de Gnjilane/Gjilane, et poursuivi la remise en état du centre médical de Viti/Vitina, où elle a coordonné un projet de soins de santé primaires;
- la Société de la Croix-Rouge du Japon a effectué des réparations urgentes dans des petits postes de premiers secours de la région de Decane/Decan;
- la Croix-Rouge néerlandaise a contribué au programme de soupes populaires dans les régions de Gnjilane/Gjilane, Viti/Vitina et Kamenica, fournissant un repas quotidien à 1 525 personnes en novembre et 2 975 en décembre;
- la Croix-Rouge de Norvège a soutenu un programme de gestion hospitalière à l'Institut des handicapés mentaux de Shtimle/Stimlje; dans le cadre du programme de machinisme agricole mis en œuvre à Skenderaj/Serbica, Glogovac/Glogovac et Lipjan, elle a animé 6 ateliers sur l'agriculture et à partir de novembre, réparé entre 60 et 100 tracteurs par semaine;
- la Croix-Rouge suédoise a engagé un programme de détection de fuites d'eau et animé des séminaires pour les services des eaux de 12 municipalités;
- la Croix-Rouge allemande a livré des matériaux pour la construction de 400 maisons dans la région de Pec/Peja, achevé les travaux de rénovation au centre de pédiatrie et, en novembre, distribué des secours pour l'hiver à 10 000 personnes;
- la Croix-Rouge américaine a achevé une évaluation du système d'approvisionnement en eau de la ville de Viti/Vitina;
- le Croissant-Rouge de l'Arabie saoudite a fourni 7 ambulances à 7 hôpitaux (Pristina, Ferizaj/Urosevac, Decane/Decan, Gnjilane/Gjilane, Pec/Peja, Prizren et Mitrovica) et des médicaments à 10 centres médicaux;
- la Croix-Rouge autrichienne a distribué des vivres, des secours non alimentaires, des semences, des outils agricoles, du bois de chauffage et des matériaux de construction dans 26 villages des environs d'Istok/Istog;
- la Croix-Rouge belge (section francophone) a distribué 162 tonnes de nourriture et 21 tonnes d'articles d'hygiène, de vêtements, de couvertures, de tentes et de semences de haricot à Suharekë/Suva Reka;
- la Société canadienne de la Croix-Rouge a soutenu le programme de nettoyage de puits au Kosovo;



projets délégués

- la Croix-Rouge danoise a achevé des travaux dans des abris des environs de Vushtrri/Vucitern et Mitrovica, et apporté un soutien à l'Institut des handicapés mentaux de Shtimle/Stimlje;
- la Société du Croissant-Rouge pour les Émirats arabes unis a reconstruit 1 000 maisons dans 5 villages de la région de Vushtrri/Vucitern; en juillet et en août, elle a fourni des secours à 27 000 personnes;
- la Croix-Rouge française a terminé des travaux dans 650 maisons des environs de Skenderaj/Serbica et distribué des rations mensuelles de vivres et de secours non alimentaires à 10 000 personnes;
- la Croix-Rouge italienne a achevé une évaluation du service de gynécologie de Pec/Peja;
- le Croissant-Rouge du Koweït a effectué des distributions de secours ponctuelles par le biais de la Croix-Rouge locale;
- la Croix-Rouge suisse a reconstruit 90 maisons et 2 écoles à Voksh/Voksa et à Isniq/Istnic;
- la Société du Croissant-Rouge turc a distribué des vivres et des secours non alimentaires à 26 000 personnes dans les environs de Prizren, et une équipe médicale mobile de cette Société nationale a sillonné 36 villages de la région, dispensant des soins de santé primaires à 6 000 personnes;

- coordonné, **en Serbie**, les activités suivantes :

- un programme de soupes populaires a été délégué aux Sociétés nationales suivantes : la Croix-Rouge allemande à Nis, la Croix-Rouge belge (section francophone) à Mladenovac, la Société canadienne de la Croix-Rouge à Novi Sad, la Croix-Rouge danoise à Kraljevo et la Croix-Rouge italienne à Kragujevac;
- la Société de la Croix-Rouge du Japon a remis à 12 pharmacies des médicaments contre des maladies chroniques;
- la Croix-Rouge suédoise a dirigé, à partir de septembre, un programme pour la qualité de l'eau dans des établissements médicaux;
- la Croix-Rouge finlandaise a commencé à reconstruire l'hôpital Dragisa Misovic à Belgrade;
- la Croix-Rouge allemande a remis en état un centre médical à Kragujevac;
- tenu, à Vushtrri/Vucitern, 4 séances de formation pour 180 futurs officiers de la nouvelle police du Kosovo; d'une durée de trois heures chacune, ces séances portaient sur le rôle du CICR, son mandat et ses principes, ainsi que sur le droit international humanitaire;
- animé, à Pristina, un séminaire d'une journée sur les normes internationales applicables au personnel de police, à l'intention de 15 instructeurs militaires d'Europe et d'Amérique du Nord;
- fait un exposé de deux heures sur des questions liées à la protection, devant 12 instructeurs internationaux;
- fait des exposés sur le droit des conflits armés et les activités du CICR devant les contingents russes de la KFOR, dans 4 régions du Kosovo;
- lancé un programme de sensibilisation aux dangers des mines axé sur la communauté dans 250 villages du Kosovo, et formé 11 instructeurs dans ce domaine.



projets bilatéraux



- la Croix-Rouge danoise a achevé des travaux dans des abris des environs de Vushtrri/Vucitern et Mitrovica, et apporté un soutien à l'Institut des handicapés mentaux de Shtimle/Stimlje;
- la Société du Croissant-Rouge pour les Émirats arabes unis a reconstruit 1 000 maisons dans 5 villages de la région de Vushtrri/Vucitern; en juillet et en août, elle a fourni des secours à 27 000 personnes;
- la Croix-Rouge française a terminé des travaux dans 650 maisons des environs de Skenderaj/Serbica et distribué des rations mensuelles de vivres et de secours non alimentaires à 10 000 personnes;
- la Croix-Rouge italienne a achevé une évaluation du service de gynécologie de Pec/Peja;
- le Croissant-Rouge du Koweït a effectué des distributions de secours ponctuelles par le biais de la Croix-Rouge locale;
- la Croix-Rouge suisse a reconstruit 90 maisons et 2 écoles à Voksh/Voksa et à Isniq/Istnic;
- la Société du Croissant-Rouge turc a distribué des vivres et des secours non alimentaires à 26 000 personnes dans les environs de Prizren, et une équipe médicale mobile de cette Société nationale a sillonné 36 villages de la région, dispensant des soins de santé primaires à 6 000 personnes;

- coordonné, **en Serbie**, les activités suivantes :

- un programme de soupes populaires a été délégué aux Sociétés nationales suivantes : la Croix-Rouge allemande à Nis, la Croix-Rouge belge (section francophone) à Mladenovac, la Société canadienne de la Croix-Rouge à Novi Sad, la Croix-Rouge danoise à Kraljevo et la Croix-Rouge italienne à Kragujevac;
- la Société de la Croix-Rouge du Japon a remis à 12 pharmacies des médicaments contre des maladies chroniques;
- la Croix-Rouge suédoise a dirigé, à partir de septembre, un programme pour la qualité de l'eau dans des établissements médicaux;
- la Croix-Rouge finlandaise a commencé à reconstruire l'hôpital Dragisa Misovic à Belgrade;
- la Croix-Rouge allemande a remis en état un centre médical à Kragujevac;
- tenu, à Vushtrri/Vucitern, 4 séances de formation pour 180 futurs officiers de la nouvelle police du Kosovo; d'une durée de trois heures chacune, ces séances portaient sur le rôle du CICR, son mandat et ses principes, ainsi que sur le droit international humanitaire;
- animé, à Pristina, un séminaire d'une journée sur les normes internationales applicables au personnel de police, à l'intention de 15 instructeurs militaires d'Europe et d'Amérique du Nord;
- fait un exposé de deux heures sur des questions liées à la protection, devant 12 instructeurs internationaux;
- fait des exposés sur le droit des conflits armés et les activités du CICR devant les contingents russes de la KFOR, dans 4 régions du Kosovo;
- lancé un programme de sensibilisation aux dangers des mines axé sur la communauté dans 250 villages du Kosovo, et formé 11 instructeurs dans ce domaine.

- coordonné, **en Serbie**, les activités suivantes :

- un programme de soupes populaires a été délégué aux Sociétés nationales suivantes : la Croix-Rouge allemande à Nis, la Croix-Rouge belge (section francophone) à Mladenovac, la Société canadienne de la Croix-Rouge à Novi Sad, la Croix-Rouge danoise à Kraljevo et la Croix-Rouge italienne à Kragujevac;
- la Société de la Croix-Rouge du Japon a remis à 12 pharmacies des médicaments contre des maladies chroniques;
- la Croix-Rouge suédoise a dirigé, à partir de septembre, un programme pour la qualité de l'eau dans des établissements médicaux;
- la Croix-Rouge finlandaise a commencé à reconstruire l'hôpital Dragisa Misovic à Belgrade;
- la Croix-Rouge allemande a remis en état un centre médical à Kragujevac;
- tenu, à Vushtrri/Vucitern, 4 séances de formation pour 180 futurs officiers de la nouvelle police du Kosovo; d'une durée de trois heures chacune, ces séances portaient sur le rôle du CICR, son mandat et ses principes, ainsi que sur le droit international humanitaire;
- animé, à Pristina, un séminaire d'une journée sur les normes internationales applicables au personnel de police, à l'intention de 15 instructeurs militaires d'Europe et d'Amérique du Nord;
- fait un exposé de deux heures sur des questions liées à la protection, devant 12 instructeurs internationaux;
- fait des exposés sur le droit des conflits armés et les activités du CICR devant les contingents russes de la KFOR, dans 4 régions du Kosovo;
- lancé un programme de sensibilisation aux dangers des mines axé sur la communauté dans 250 villages du Kosovo, et formé 11 instructeurs dans ce domaine.

- coordonné, **en Serbie**, les activités suivantes :

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

la générosité macédonienne

coordination avec les autres organisations d'assistance

La crise au Kosovo a marqué un tournant pour les dirigeants macédoniens, quelle que soit leur appartenance politique. Lorsque, entre la fin du mois de mars et le mois de juin, plus de 350 000 Albanais du Kosovo ont franchi la frontière yougoslave pour gagner l'ex-République yougoslave de Macédoine, les observateurs ont craint que le fragile équilibre ethnique du pays ne résiste pas au choc. Or, les dirigeants des deux principaux groupes ethniques membres de la coalition tripartite au pouvoir ont fait preuve d'une maturité politique bienvenue, en s'abstenant de toute déclaration de nature à susciter des troubles sociaux et politiques.

Les autorités macédoniennes ont accueilli les réfugiés, parfois avec quelques réticences. Il faut toutefois insister sur le fait que les réfugiés kosovars représentaient près de 18 % de la population macédonienne : si l'on excepte l'Albanie, aucun pays n'a accueilli un aussi grand nombre de réfugiés sur son territoire. Skopje se trouvant à 18 kilomètres à peine du Kosovo, les réfugiés ont pu franchir la frontière en grand nombre ; 150 000 d'entre eux, au bas mot, ont été hébergés par des familles d'accueil, 110 000 se sont installés dans sept camps érigés par les forces de l'OTAN, et près de 90 000 ont été évacuées sur des pays occidentaux qui avaient accepté de les accueillir.

La crise au Kosovo voisin a disloqué les relations économiques avec la Serbie, entraînant une récession plus marquée encore pour l'économie du pays, déjà fort mal en point. Les grandes entreprises publiques, dont le personnel est composé principalement de Macédoniens, ont été menées au bord de la faillite, et le chômage est passé de 30 % à 40 %. L'animosité entre les deux groupes ethniques a été encore exacerbée, car la communauté albanaise résidant dans le pays a légèrement moins souffert de la crise, du fait que ses membres étaient employés essentiellement dans des entreprises familiales plus petites, et que nombre d'entre eux recevaient une aide financière de parents à l'étranger. Les inquiétudes suscitées par les risques politiques ont fortement poussé à la baisse les investissements étrangers, bien que les grands pays donateurs se soient engagés à accroître leur aide et à renforcer leurs relations commerciales avec la Macédoine dans le cadre de la politique qu'ils ont engagée pour encourager la stabilité dans le sud des Balkans.

Le HCR, assumant le rôle d'organisme directeur, a assuré la coordination entre les innombrables institutions internationales d'assistance présentes en Macédoine durant le conflit. Pour éviter les doubles emplois, diverses ONG (parmi les 200 présentes au plus fort de la crise) se sont vu attribuer des tâches et des responsabilités précises dans les sept camps de réfugiés. Le CICR a coordonné avec l'UNICEF, Save the Children Fund et Care, les efforts entrepris pour rétablir les liens familiaux. À la fin de l'été, la plupart des ONG avaient quitté le pays, mais – fait encourageant – la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement restaient sur place.

Le CICR a pu mobiliser ses ressources de manière aussi rapide qu'efficace, grâce aux relations qu'il entretenait depuis des années avec les autorités. Un accord de siège a été signé le 24 février, et la présence renforcée du CICR dans le pays (le bureau de Skopje est devenu une délégation¹¹) a permis aux délégués de réagir rapidement à la crise. En quelques semaines, le nombre de collaborateurs expatriés est passé de 2 à plus de 30, tandis que celui des collaborateurs recrutés localement passait de 7 à plus de 100.

Les activités du CICR en ex-République yougoslave de Macédoine n'auraient pu être menées sans l'appui de la Fédération. Pour la première fois dans une opération aussi vaste, le Mouvement a adopté une démarche intégrée, la Fédération assumant le rôle d'institution directrice. En collaboration avec la Croix-Rouge nationale, la Fédération a coordonné les opérations des Sociétés nationales participantes actives dans les camps de réfugiés et a fourni une assistance aux personnes hébergées par des familles

¹¹ Voir le «Rapport d'activité» 1998 du CICR, p. 225.

appui de la Fédération

utiliser Internet pour rétablir les liens familiaux

encore beaucoup de réfugiés

PROTECTION	2 609 719
ASSISTANCE	4 072 484
PRÉVENTION	272 491
COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE	172 907
PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX	361 695
PROGRAMME GÉNÉRAL	482 934
DÉPENSES TOTALES	CHF 7 972 229

d'accueil, le CICR concentrant ses efforts sur les secours d'urgence à la frontière, ainsi que sur ses programmes de protection et de recherches. Afin d'aider la Société nationale à faire face à la crise, le CICR a fourni un soutien matériel et financier aux 13 branches de la Croix-Rouge les plus directement concernées. Skopje est ensuite devenu une plaque tournante vitale pour la logistique des activités de secours du CICR au Kosovo, et a accueilli la base de données centrale contenant toutes les informations relatives aux personnes disparues pendant la crise.

Le CICR a concentré son programme d'assistance sur les points de contrôle officiels et les villages situés à la frontière entre le Kosovo et la Serbie. Beaucoup de familles déracinées arrivaient dans un état physique lamentable et avaient besoin de soins médicaux, en particulier dans la région de Tetovo. Les délégués ont travaillé vingt-quatre heures sur vingt-quatre avec la Société nationale pour transporter les blessés et les malades vers les ONG médicales, et fournir des vivres, de l'eau et des couvertures aux nouveaux arrivants exténués.

Les techniques modernes ont fait du conflit au Kosovo un cas à part par rapport aux nombreux conflits qui l'ont précédé. Pour la première fois dans l'histoire de la guerre, les réfugiés ont pu recourir à la téléphonie cellulaire et à Internet. Quelques jours après le début de la crise, le CICR, en coopération avec la Croix-Rouge américaine, a érigé des tentes dans chacun des sept camps et ouvert des bureaux de recherches à Skopje et à Tetovo. Les délégués ont rapidement adapté les méthodes traditionnelles de rétablissement des liens familiaux entre membres de familles dispersées, en recourant aux téléphones mobiles et cellulaires parallèlement aux messages Croix-Rouge. Pour la première fois, un site Web spécifique a été créé. Des milliers de réfugiés ont ainsi pu communiquer avec des parents restés au Kosovo ou séjournant dans des pays tiers. Le nouveau réseau de communication a aussi permis de réunir plus rapidement avec leur famille les personnes les plus vulnérables – les enfants non accompagnés et les personnes âgées.

En juin, les hostilités ont cessé après la signature de l'Accord militaro-technique par les forces armées yougoslaves et l'OTAN. La conséquence en a été un mouvement de retour massif d'Albanais du Kosovo vers leur foyer; il restait toutefois, à la fin de l'année, 20 750 réfugiés dans le pays, ce qui représentait une source de grave préoccupation. Ce chiffre comprenait des Albanais qui savaient que leur maison au Kosovo avait été détruite des groupes de tsiganes qui craignaient de faire l'objet de représailles s'ils revenaient au Kosovo, et des réfugiés serbes. La Société nationale a mené des activités de recherches en leur nom, tandis qu'un délégué du CICR s'est régulièrement rendu dans les huit centres collectifs où ils étaient hébergés.

EN 1999, LE CICR A :



- créé un réseau de communication dans 7 camps, y compris un site Web spécialement consacré aux recherches de personnes, permettant à environ 160 000 réfugiés de prendre contact avec des parents dans des pays tiers;
- permis de passer 7 764 appels téléphoniques et traité 13 370 messages Croix-Rouge;
- diffusé chaque semaine une liste de noms sur les ondes de radios internationales et locales;
- ouvert 1 670 dossiers de recherches concernant des personnes vulnérables ainsi que des enfants perdus ou des parents cherchant leurs enfants;
- regroupé les membres de 399 familles;



- distribué, en coopération avec les volontaires de la Croix-Rouge, dans le cadre de la stratégie intégrée et régionale du Mouvement en réponse à la crise des Balkans, des vivres et d'autres fournitures aux réfugiés échoués à la frontière;
- aidé à accélérer la procédure d'admission aux distributions des personnes vulnérables et fourni la même assistance aux réfugiés revenant au Kosovo;



- surveillé de près la qualité des soins de santé dispensés aux réfugiés à l'hôpital de Tetovo, dans les camps et dans les autres établissements;
- fourni 12 assortiments médicaux à de petits dispensaires et à des branches de la Société nationale;



- organisé 3 conférences sur le droit des conflits armés et sur le mandat et les activités du CICR pour les troupes de l'OTAN en Macédoine; la première était destinée aux officiers des 5 brigades de la CIMIC (coopération civilo-militaire) avant leur mission au Kosovo, tandis que la seconde s'adressait à des officiers supérieurs de la brigade française à Kumanovo, et la troisième à 17 officiers des forces armées macédoniennes;



- traduit 20 000 dépliants sur la prévention contre les dangers des mines en langues albanaise et serbe, et distribué des dépliants produits par l'UNICEF.

En 1999, des représentants du CICR se sont entretenus à plusieurs reprises avec les autorités turques. Ils ont notamment relancé le débat sur la coopération entre l'institution et les autorités militaires en vue de promouvoir le droit international humanitaire au sein des forces armées. Le CICR a également cherché à développer des programmes de droit humanitaire pour les universités et à collaborer davantage avec la Société du Croissant-Rouge turc, en particulier dans les domaines de la diffusion et de la recherche de personnes.

En février, le délégué général adjoint pour l'Europe et l'Amérique du Nord s'est rendu à Ankara pour des entretiens au ministère des Affaires étrangères. Des délégués du CICR ont également eu des discussions fructueuses avec le président, le vice-président et le directeur général de la Société nationale. À partir d'avril, un délégué chargé de la coopération a effectué plusieurs missions de longue durée en Turquie, au cours desquelles il a rencontré les autorités, les responsables de la Société nationale et des représentants des milieux universitaires, en vue d'approfondir le dialogue sur les activités de diffusion.

BUDAPEST

Délégation régionale

(Bulgarie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie)

poursuite du programme de diffusion

séminaire pour les forces armées

À l'heure où des événements dramatiques secouaient la République fédérale de Yougoslavie, certains des pays couverts par la délégation régionale se sont trouvés impliqués dans le conflit contre leur gré. La République tchèque, la Pologne et la Hongrie sont devenues membres à part entière de l'OTAN en mars. Deux semaines plus tard, la campagne aérienne contre la Yougoslavie a placé le gouvernement hongrois dans une situation extrêmement délicate. Seul membre de l'Alliance à avoir une frontière commune avec la Yougoslavie, la Hongrie n'a fourni qu'un appui logistique limité aux forces de l'OTAN, craignant d'éventuelles représailles contre la minorité ethnique hongroise en Voïvodine, dans le nord de la Serbie. Étant donné la situation en Yougoslavie et l'afflux de réfugiés en Hongrie auquel elle a donné lieu, le CICR a œuvré directement avec le département hongrois des réfugiés pour faciliter la délivrance de titres de voyage aux personnes souhaitant rejoindre leur famille dans des pays tiers.

Après une longue période de friction, l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement en ex-République yougoslave de Macédoine a favorisé une embellie dans les relations entre Skopje et Sofia. Le gouvernement bulgare a continué à conduire une politique en vue de l'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN, et il a accepté que la force de maintien de la paix dans les Balkans, nouvellement créée, soit basée à Plovdiv pour les quatre années à venir.

Les attaques contre des membres des communautés tsiganes se multipliant au cours de l'année, la délégation régionale a continué à suivre attentivement la situation de cette minorité ethnique vulnérable, présente dans tous les pays de son ressort, à l'exception de la Pologne. Par ailleurs, elle s'est particulièrement attachée à réaliser son programme de diffusion. À cette fin, les délégués ont mis l'accent sur les contacts avec les Sociétés nationales, les milieux gouvernementaux et les médias, afin de faire mieux connaître le droit international humanitaire et d'encourager son intégration à la législation nationale. Un groupe de travail créé en collaboration avec le ministère bulgare des Affaires étrangères a achevé à la fin de l'année une étude de la législation nationale en vue de l'incorporation du droit humanitaire, tandis que dans tous les autres pays couverts, des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre de cette branche du droit. Le président du CICR s'est rendu en visite officielle à Bratislava en février, à l'invitation du ministère slovaque des Affaires étrangères. Pendant la visite, un accord de coopération sur la diffusion du droit humanitaire au sein des forces armées slovaques a été signé. Un accord similaire, relatif à la diffusion du droit humanitaire au sein des forces armées tchèques, a été signé en mai lors d'une mission présidentielle à Prague. À la fin du même mois, le président s'est rendu à Varsovie, où il a débattu de questions humanitaires avec le président de la République, le président du Parlement, le premier ministre et les ministres des Affaires étrangères et de la Défense.

Dans le cadre des efforts entrepris pour faire plus largement connaître le droit humanitaire, de nombreux séminaires ont été organisés à l'intention des forces armées et des forces de police de la région. La délégation a organisé une session de formation de deux semaines pour des officiers supérieurs de l'école de police de Bulgarie, et elle a eu des entretiens avec des responsables du ministère tchèque de la Défense et des forces armées dans l'optique de l'organisation de séminaires et de cours sur le droit des conflits armés. En Hongrie, elle a présenté, à l'occasion du troisième cours international pour observateurs militaires organisé par le Centre opérationnel hongrois, une conférence sur le respect du droit humanitaire pendant les opérations de maintien de la paix. Un séminaire d'une journée a été organisé en mars pour les généraux et autres officiers supérieurs des forces armées polonaises et pour des experts juridiques. Les thèmes abordés comprenaient le droit des conflits armés et son incorporation dans la formation des forces armées. En novembre, un séminaire régional sur les mêmes sujets a été organisé à

Varsovie, avec l'appui des autorités militaires polonaises. Le séminaire a rassemblé des chefs d'état-major adjoints et les directeurs des départements de formation des forces armées du Bélarus, d'Estonie, de Lettonie, de la République tchèque, de Slovaquie et d'Ukraine.

Les délégués ont régulièrement rencontré des responsables du ministère slovaque de la Défense ainsi que des représentants des forces armées slovaques. Leurs discussions ont abouti à l'organisation, en septembre, d'un cours pour les instructeurs en chef à l'académie Liptovsky Mikulas. Des séances de formation pour instructeurs ont été organisées pour les officiers supérieurs des écoles militaires en Bulgarie, en République tchèque, en Roumanie, en Slovénie et en Slovaquie.

Les délégués se sont rendus pendant l'année dans les universités des capitales des sept pays couverts par la délégation. En février, la délégation a été invitée à présenter une conférence sur le droit humanitaire à des représentants des écoles de journalisme en Europe centrale et orientale, tandis qu'en mars le conseiller juridique régional a siégé dans le jury d'un concours international de plaidoiries organisé à la faculté des études européennes de l'Université de Cluj-Napoca, en Roumanie. En coopération avec l'Association roumaine de droit humanitaire, le conseiller juridique a donné une conférence sur le droit humanitaire devant des fonctionnaires de l'État, et en juillet il a prononcé le discours d'ouverture lors du cours d'été de Varsovie sur le droit international humanitaire, mis sur pied par la Croix-Rouge polonaise et le CICR.

Des contacts étroits ont été maintenus avec les Sociétés nationales de tous les pays couverts, afin de développer leur programme de diffusion. Le CICR a fourni du matériel informatique et une assistance au service de recherches de la Croix-Rouge bulgare, un appui financier et technique à la Croix-Rouge slovaque, et il a aidé la Croix-Rouge tchèque à mettre la dernière main à un programme de diffusion pour les écoles secondaires, fondé sur le projet «Les voix de la guerre»¹². Il a soutenu l'initiative qu'a prise la Croix-Rouge hongroise de publier une brochure en hongrois sur le droit humanitaire. La Croix-Rouge roumaine a organisé en association avec la Croix-Rouge allemande une série de séminaires sur les techniques de direction, pour lesquels le CICR a financé la traduction dans la langue officielle des informations concernant la formation à la diffusion. Une table ronde sur les activités de recherche de personnes a été tenue en octobre à Prague pour les Sociétés nationales de la région. Les discussions qui y ont eu lieu ont permis aux responsables des Sociétés nationales des ex-républiques soviétiques et des pays d'Europe orientale de nouer des liens plus étroits, afin de constituer un vaste réseau pour ces activités.

contacts avec les milieux universitaires

coopération avec les Sociétés nationales

¹² Voir pp. 348-350.

KYIV

Délégation régionale

(Bélarus, Estonie, Lettonie, Lituanie,
République de Moldova, Ukraine)

*visites de détenus
toujours bloquées*

*intégrer le droit humanitaire
dans les législations nationales*

L'année 1999 a été marquée par un certain nombre de changements notables dans le paysage politique et économique des pays couverts par la délégation régionale de Kyiv. En Ukraine, le président sortant a été réélu pour un nouveau mandat de cinq ans. Il s'est engagé à promouvoir d'importantes réformes économiques par la voie parlementaire, à poursuivre la mise en place d'une société démocratique et à développer des relations internationales fondées sur les principes du droit international. Il a également réaffirmé que l'Ukraine était partisane d'un système de sécurité commun en Europe et qu'elle continuerait à participer aux opérations de maintien de la paix. La Crimée, une région potentiellement explosive qui a été durement touchée par la crise économique ukrainienne, a gagné peu à peu en stabilité. Les trois États baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) ont continué de faire des démarches en vue d'être admis au sein de l'Union européenne et de l'OTAN. Le Bélarus a conclu avec la Fédération de Russie un traité portant création d'une zone économique, sociale et juridique unique sous la forme d'un État fédéré; les deux pays se sont également engagés à coordonner leurs politiques étrangère et militaire. La République de Moldova a traversé une crise politique après la démission de son gouvernement de coalition, qui s'était attaché à entreprendre des réformes. Le nouveau gouvernement a hérité d'une situation de marasme économique et d'une dette extérieure énorme, sans oublier le conflit institutionnel qui oppose de longue date les autorités de Chisinau à la République moldave autoproclamée du Dniestr (Transnistrie). L'Ukraine a multiplié ses efforts de médiation pour régler ce différend territorial. Au sommet de l'OSCE à Istanbul, la Fédération de Russie s'est engagée à retirer ses troupes et son arsenal militaire du territoire de la Transnistrie d'ici la fin de 2002.

Le CICR a maintenu de bonnes relations avec les autorités des pays couverts par la délégation régionale et a continué de renforcer ses liens de coopération avec elles. Ses offres d'assistance ont été bien accueillies et les délégués ont poursuivi la mise en œuvre des programmes de promotion du droit humanitaire. Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne l'intégration de cette branche du droit dans les législations nationales du Bélarus, de la République de Moldova et de l'Ukraine. Le public étant plus au fait des principes du droit humanitaire, la délégation régionale a pu multiplier ses activités.

Le CICR demeurait préoccupé par le sort des détenus de sécurité, en particulier les personnes incarcérées en Transnistrie à la suite des événements de 1992. Le CICR a continué de négocier avec les autorités de Tiraspol en vue d'obtenir l'autorisation de visiter les membres du groupe « Ilascu » détenus dans cette ville pour raisons de sécurité. Des représentants de l'institution ont rencontré le ministre adjoint de la Sécurité de l'État, pour lui préciser l'objet et les modalités des visites aux détenus. Toutefois, ces négociations n'avaient pas encore abouti à des résultats tangibles à la fin de l'année.

Le CICR a aidé un citoyen géorgien résidant en Abkhazie à rejoindre sa famille en Ukraine.

La délégation régionale a continué d'apporter conseils et assistance technique en vue de l'intégration du droit international humanitaire dans la législation nationale. À cette fin, les délégués se sont réunis régulièrement avec les membres des commissions nationales pour la mise en œuvre du droit humanitaire au Bélarus et en République de Moldova. Dans les pays encore dépourvus de commission, ils ont rencontré des fonctionnaires de l'État et des représentants de groupes de travail sur la mise en œuvre, afin de suivre leurs progrès et de faire des recommandations. Avec l'aide du CICR, les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels ont été traduits en estonien et dans la langue officielle de la République de Moldova, ce qui a considérablement facilité la tâche des autorités chargées d'intégrer le droit humanitaire dans la législation nationale. En Lituanie et en Lettonie, le CICR a soumis aux autorités ses commentaires et

collaboration avec les ministères de la Défense

recommandations sur leurs codes pénaux respectifs, en insistant particulièrement sur les dispositions relatives aux crimes de guerre et à protection et l'utilisation des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge. Avec le soutien de l'institution, la Lituanie a entrepris une étude de la situation de sa législation au regard du droit humanitaire. Le Bélarus a adopté un nouveau code pénal qui tient compte des recommandations formulées par le CICR sur la répression des crimes de guerre. L'Ukraine et la République de Moldova ont adopté une législation sur la protection et l'utilisation des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge, qui est conforme aux dispositions des Conventions de Genève. Le CICR a poursuivi son dialogue avec les autorités ukrainiennes en vue d'accélérer la création d'une structure nationale chargée de coordonner la mise en œuvre du droit humanitaire. Un séminaire sur ce thème, organisé en Lituanie, a attiré des représentants de haut niveau des États baltes et d'Europe centrale. Enfin, les États qui n'avaient pas encore adhéré à certains instruments internationaux, comme le traité d'Ottawa ou le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, ont été encouragés à le faire.

La promotion du droit humanitaire auprès des forces armées de la région est restée l'une des activités prioritaires de la délégation régionale de Kyiv, qui a suivi les progrès accomplis par les différents pays pour intégrer cette branche du droit dans les programmes d'instruction militaire. Dans le cadre des accords de coopération signés avec les ministères de la Défense d'Ukraine, du Bélarus et de la République de Moldova, le CICR a donné un certain nombre d'exposés, de séminaires et de cours pour aider les forces armées à intégrer ce sujet dans leurs programmes d'instruction.

Des officiers supérieurs d'Estonie, de Lettonie, de Lituanie, du Bélarus et d'Ukraine, ainsi que des officiers d'autres pays d'Europe centrale, ont participé au séminaire sur le droit des conflits armés que le CICR a organisé à Varsovie, du 23 au 25 novembre, à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale. Ce séminaire visait à mettre en relief l'obligation des États d'enseigner le droit des conflits armés, d'intégrer ce droit dans les programmes de formation et de favoriser un dialogue régional sur ce sujet. Les participants ont témoigné d'un intérêt et d'un engagement encourageants. Ils ont aussi salué le rôle joué par le CICR, qui soutient les efforts déployés à l'échelon national pour intégrer le droit des conflits armés dans les programmes de formation. Trois hauts fonctionnaires des ministères de la Défense d'Ukraine, du Bélarus et de la République de Moldova ont pris part au troisième cours en langue russe sur le droit des conflits armés, dispensé à l'Institut international de droit humanitaire à San Remo (Italie).

La délégation a multiplié les contacts avec l'École balte de la défense, en Estonie, qui forme les futurs officiers baltes. L'enseignement du droit humanitaire est un module de base dans cet établissement, et le CICR s'est engagé à contribuer à l'élaboration de programmes de formation et à former des instructeurs dans ce domaine.

En application d'un accord signé avec le ministère estonien de la Défense, le CICR a financé la traduction en estonien de son « Manuel sur le droit de la guerre pour les forces armées ». Il a également contribué à l'élaboration de manuels pour les forces armées d'Ukraine et de la République de Moldova.

Le CICR a pris part à « Amber Hope 99 », les manœuvres internationales annuelles des forces de maintien de la paix, qui étaient organisées cette année par le ministère lituanien de la Défense. Cet exercice sur le terrain a été l'occasion de mettre en pratique les principes fondamentaux du droit des conflits armés et de renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales telles que le HCR.

Le CICR et le ministère moldove de la Défense ont passé en revue et évalué leur programme de coopération. La capacité croissante des forces armées à disposer de leurs propres instructeurs formés par le CICR est particulièrement encourageante. Un commandant adjoint de l'état-major des forces armées moldaves a participé à un cours

coopération avec les forces de police

diffusion dans les universités

coopération avec les Sociétés nationales

organisé par le CICR à Bucarest, en décembre, à l'intention d'officiers roumains: les armées des deux pays ont pu, à cette occasion, renforcer leurs contacts.

En Ukraine, une initiative importante a été prise: le ministère de la Défense a mis en place un groupe de travail chargé de coordonner la diffusion du droit des conflits armés au sein des forces armées ukrainiennes. Le CICR a multiplié les contacts avec ce groupe.

En 1999, le CICR a lancé un programme de diffusion du droit humanitaire auprès des forces de sécurité et de police de la région. Des contacts ont d'abord été pris avec les ministères de l'Intérieur d'Ukraine, du Bélarus et de la République de Moldova. Des séminaires d'information ont été organisés pour les écoles de police des trois pays. Les contacts ont ensuite été approfondis, les objectifs du programme ont été présentés, et plusieurs stages de formation ont été mis au point. À la fin de l'année, les ministères concernés examinaient la proposition qu'avait faite le CICR de conclure des accords pour la diffusion du droit humanitaire.

Les milieux universitaires ont eux aussi manifesté un vif intérêt pour le droit humanitaire. Le CICR a donc continué d'offrir son aide en vue de l'intégration de l'étude de cette branche du droit dans les programmes universitaires. Il a également organisé des séminaires et favorisé la distribution d'outils didactiques, ainsi que les échanges d'information sur ce thème. En prévision de l'introduction, l'an prochain, d'un cours de droit humanitaire dans toutes les universités, le CICR a contribué à l'élaboration d'un manuel, le premier du genre au Bélarus.

Le CICR a continué de fournir une assistance technique et financière aux Sociétés nationales de la région, afin de les aider dans leurs activités de recherches, de diffusion et de communication. En outre, il a conduit des activités de secours conjointes avec la branche de la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine en Crimée, soutenant tout un éventail de programmes d'assistance en faveur des personnes vulnérables dans cette région instable. Le CICR a fourni des médicaments essentiels et du matériel médical d'urgence pour les centres de premiers secours et le programme de soins infirmiers à domicile. Il a également financé des repas chauds servis dans une soupe populaire de Simféropol. Ces activités ont permis de renforcer la position à long terme de la branche de Crimée dans la région.

EN 1999, LE CICR A:



- poursuivi ses négociations avec les autorités pour obtenir l'autorisation de visiter régulièrement les personnes détenues pour raisons de sécurité à Tiraspol (Transnistrie), depuis 1992;



- financé, en Crimée, 6 680 repas chauds servis dans une soupe populaire de Simféropol au profit de 600 bénéficiaires, dont des personnes âgées et des déplacés;
- remis des médicaments essentiels et du matériel à 81 infirmiers à domicile de la Croix-Rouge, qui ont livré des repas à 100 personnes confinées chez elles et fourni des services médicaux et sociaux;



- fourni, en Crimée, une assistance médicale à 26 centres de premiers secours installés dans les zones d'installation d'« anciens déportés » et autres bénéficiaires;
- mis en place, en Crimée, 22 antennes médico-sociales pour quelque 60 000 bénéficiaires;



- fourni un soutien financier et matériel aux services de recherches des Sociétés nationales de la région (en mars, un responsable du service de recherches de la Croix-Rouge de Moldova est allé former le personnel du service homologue de la Croix-Rouge de Roumanie);
- soutenu la publication de bulletins, calendriers et autres productions imprimées ou audiovisuelles de la Croix-Rouge;
- contribué au renforcement des Sociétés nationales en assurant une assistance et une formation aux chargés de la diffusion (2 séances de formation ont été organisées en mai à l'intention des responsables estoniens, lettons, lituaniens et ukrainiens);
- apporté un soutien à 2 séminaires de diffusion organisés par la Croix-Rouge lituanienne, à Vilnius et à Kaunas;
- aidé, conjointement avec la Fédération, la Croix-Rouge lettone à organiser un séminaire pour journalistes à Jourmala, près de Riga;
- animé, avec la Fédération, un atelier sur les principes et la mise en application de l'Accord de Séville, pour la Société nationale ukrainienne;
- organisé, avec la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine, des séminaires sur le droit humanitaire à Tchernigov, Poltava, Loutsk, Odessa, Donetsk et Ternopol (des représentants de Chisinau et de Tiraspol ont été invités au séminaire d'Odessa);
- pris part à des séminaires sur les mouvements de population, organisés à Simféropol et à Lvov par la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine;
- aidé la branche de Crimée de la Société nationale ukrainienne à animer 7 séminaires à l'intention des autorités locales, des enseignants et du personnel de la Croix-Rouge;
- contribué à la célébration de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Minsk, organisée par la Société de la Croix-Rouge de Bélarus;
- aidé la Croix-Rouge de Bélarus à organiser un séminaire à Vitebsk pour les chargés de la diffusion et des enseignants travaillant comme volontaires de la Croix-Rouge;
- aidé la Société nationale bélarussienne à organiser un camp de jeunes pour les volontaires;
- organisé, avec Société nationale bélarussienne, un séminaire de formation pour le personnel Croix-Rouge à Minsk;
- tenu avec la Fédération des discussions avec la Société nationale en Moldova à propos de la reconstitution de cette dernière, et établi des contacts entre le siège à Chisinau et la branche de Tiraspol;



- continué de soutenir la publication de «La justice du Bélarus», une revue juridique qui aborde également le droit humanitaire;
- contribué à la publication en anglais et en moldove de l'ouvrage «Human Rights in the Republic of Moldova»;
- aidé des représentants des gouvernements d'Ukraine, du Bélarus et de la République de Moldova à participer aux cours organisés par le CICR à l'intention des fonctionnaires de la CEI* chargés de la mise en œuvre du droit humanitaire;
- facilité la participation de représentants des commissions nationales pour la mise en œuvre du droit humanitaire du Bélarus et de la République de Moldova à la première réunion des commissions nationales et autres instances chargées de cette question dans les pays européens, qui a eu lieu à Bruxelles;
- fourni des outils de formation aux forces armées de la région;
- organisé, en Ukraine, des séminaires pour de hauts fonctionnaires du ministère de la Défense; un séminaire pour 44 officiers de la division de Dniepropetrovsk; un séminaire sur l'enseignement du droit des conflits armés pour 25 maîtres assistants des écoles militaires ukrainiennes (en mars); des séminaires pour 19 officiers du Commandement opérationnel Sud à Odessa, 30 officiers de la marine ukrainienne à Sébastopol, 35 officiers du corps d'armée d'Ivano Frankovsk (dans l'ouest du pays), 24 officiers du corps d'armée de Jitomir et 28 officiers du corps d'armée de Simféropol;
- fait un exposé à Kyiv, en octobre, devant 31 officiers d'unités de maintien de la paix;
- animé en novembre un séminaire d'information pour 156 membres du personnel de l'Institut central de recherche et d'études scientifiques des forces armées ukrainiennes, à Kyiv;
- organisé, en novembre, un séminaire pour 36 médecins militaires de l'Institut médical militaire du Bélarus à Minsk, dans le cadre du programme de coopération conduit par le CICR et le ministère bélarusse de la Défense pour promouvoir l'intégration du droit des conflits armés dans les programmes d'instruction militaire;
- animé, au Bélarus, un séminaire conjoint pour 17 officiers au quartier général de l'armée de l'air à Minsk, les 26 et 27 mai;
- animé en septembre un séminaire pour instructeurs et élèves officiers au centre de formation des forces armées; organisé un séminaire pour 29 officiers de la garnison de Chisinau; fait deux exposés sur le droit des conflits armés devant 141 fonctionnaires du ministère de la Défense et dirigé des séances de formation pour 43 instructeurs;
- animé un séminaire d'information pour 28 fonctionnaires, militaires et civils, du ministère estonien de la Défense;
- animé, au Bélarus, un séminaire sur les services chargés de faire respecter la loi dans les États démocratiques, pour 90 officiers de l'École de police à Minsk; en novembre, à Minsk également, organisé un séminaire sur le droit humanitaire, la délinquance juvénile et l'emploi de la force et des armes à feu, pour 57 policiers, agents de sécurité et instructeurs; fait 3 exposés sur le mandat du CICR et le droit humanitaire devant 160 responsables et cadets de l'École de police du Bélarus; présenté des techniques efficaces d'enseignement du droit humanitaire et des droits de l'homme à 250 professeurs de l'École de police du Bélarus; animé un séminaire pilote sur le droit humanitaire pour 30 professeurs et employés de l'École de police d'Ukraine;
- fait un exposé sur le droit humanitaire et les droits de l'homme devant 180 diplômés de l'École de police de la République de Moldova;
- fourni une aide financière à 4 étudiants (3 Bélarusses et 1 Lituanien) afin qu'ils puissent participer à des cours de droit humanitaire à Varsovie et à Namur (Belgique);

* CEI: Communauté des États indépendants.

- organisé en mai à Minsk le troisième Concours de Martens, auquel ont participé des équipes du Bélarus, d'Ukraine et de la République de Moldova;
- financé la participation de 8 personnes du Bélarus, d'Ukraine et de la République de Moldova au séminaire régional pour professeurs universitaires de droit humanitaire de la CEI;
- facilité, au Bélarus, la publication d'un manuel universitaire en russe sur le droit international humanitaire;
- participé à une conférence de presse avec le ministère des Affaires étrangères et la Société nationale d'Ukraine, à l'occasion du 50^e anniversaire des Conventions de Genève; les médias ukrainiens et internationaux étaient présents et ont diffusé des commentaires sur l'histoire et l'évolution du droit humanitaire et les problèmes qui se posent dans sa mise en œuvre;
- présenté toutes les publications du CICR disponibles en russe au premier salon international du livre à Kyiv, ainsi que les principales publications en français et en anglais.

MOSCOU

Délégation régionale
(Fédération de Russie,
avec des services spécialisés
pour tous les pays de la région)

*promotion des normes
humanitaires universelles*

*collaboration avec les ministères
de la Défense et de l'Intérieur*

PROTECTION	
	91 780
ASSISTANCE	
	9 893 444
PRÉVENTION	
	4 331 972
COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE	
	2 018 009
PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX	
	988 017
PROGRAMME GÉNÉRAL	
	2 290 631
DÉPENSES TOTALES	CHF 19 613 854

Après la démission surprise du président Boris Eltsine, le 31 décembre 1999, le premier ministre Vladimir Poutine a été nommé président par intérim. Tout au long de l'année, la Fédération de Russie avait poursuivi sa difficile transition d'une économie dirigée à une démocratie de marché, tout en assistant à la reprise des hostilités dans le Nord-Caucase. Le nouveau chef d'État a hérité d'une économie morose, d'un taux de chômage élevé et d'un climat d'incertitude provoqué par le coût financier et humanitaire du conflit en Tchétchénie. Auparavant, les tensions dans les Balkans s'étaient répercutées bien au-delà des frontières de la République fédérale de Yougoslavie; les dirigeants russes ont vivement critiqué les frappes aériennes de l'OTAN, mais des efforts ont été faits ensuite pour atténuer le différend avec les pays membres de l'Alliance.

Les changements politiques et la réforme du système judiciaire ont eu des retombées sur toutes les couches de la société en Russie, les autres États membres de la CEI* et les États baltes. Pour le CICR, ces réformes majeures ont été une occasion inégalée d'intégrer les normes humanitaires universelles dans les fondements de la société. La diffusion des principes du droit humanitaire et la sensibilisation du public au mandat spécifique du CICR sont donc restées, en 1999, des tâches prioritaires pour la délégation régionale de Moscou, qui a servi de centre de liaison pour les ressources humaines et matérielles destinées aux activités dans les États baltes et la CEI. La délégation a conduit des activités nombreuses et variées. Par exemple, elle a soumis aux gouvernements d'Arménie, de Géorgie et du Turkménistan une étude sur l'intégration du droit international humanitaire dans la législation nationale, et a dispensé une formation sur la mise en œuvre de cette branche du droit à des fonctionnaires du Bélarus, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la République de Moldova, du Turkménistan et de l'Ukraine.

Face à la recrudescence des tensions, et donc, des affrontements armés dans le Nord-Caucase, il est devenu capital de prendre des mesures pour promouvoir l'intégration du droit humanitaire dans les programmes d'instruction des forces armées et de sécurité. Conformément aux accords de coopération signés avec les ministères russes de l'Intérieur et de la Défense, et avec le service fédéral de surveillance des frontières, le CICR a fait de nombreux exposés et animé des séminaires sur le droit des conflits armés à l'intention d'officiers supérieurs au Centre de l'état-major à Moscou, des officiers de l'armée russe déployés le long de la frontière avec le Tadjikistan et des unités du ministère de l'Intérieur cantonnées à Nalchik (Nord-Caucase). La délégation régionale a produit une vidéo didactique sur le droit des conflits armés, destinée à répondre aux besoins des troupes déployées le long des frontières de la Fédération de Russie. Un exposé sur l'importance d'une formation spécifique aux normes régissant la conduite des hostilités a été présenté à l'École militaire interarmes de Souvorov. La conférence du CICR sur le droit des conflits armés, à laquelle ont assisté des officiers supérieurs et des membres du corps enseignant du ministère de la Défense, mérite également d'être signalée. En application d'une décision adoptée par cette conférence, le CICR et le ministère de la Défense ont élaboré un manuel sur le droit des conflits armés destiné aux forces armées russes. Enfin, une série d'exposés sur la nécessité de respecter le droit humanitaire lors des opérations de maintien de la paix a été organisée au Kosovo à l'intention des troupes russes déployées dans cette province.

Le CICR a poursuivi les efforts engagés pour faire intégrer le droit international humanitaire dans les programmes des facultés de droit, de relations internationales et de journalisme des pays de la CEI. Des collaborateurs de l'institution ont participé à des conférences et à des séminaires sur le droit humanitaire dans toute la Russie, et fait des exposés sur des questions liées à ce thème. Des séminaires de haut niveau ont été organisés dans la région de Moscou à l'intention de maîtres assistants des facultés de droit

* CEI: Communauté des États indépendants.

*enseigner le droit
international humanitaire*

programme dans les écoles

*coopération
avec la Société nationale*

et de relations internationales. Le CICR a organisé à Snegiri, près de Moscou, un séminaire sur la place du droit humanitaire dans la formation professionnelle des journalistes, auquel ont assisté des doyens et des chefs de département de différentes écoles de journalisme de la CEI. Le troisième Concours de Martens sur le droit humanitaire a eu lieu en mai au Bélarus. Les participants, venus des facultés de droit de Russie et des pays voisins, ont été invités à régler différents problèmes de droit humanitaire rencontrés dans une situation de conflit imaginaire. Une édition spéciale du «Journal de droit international de Moscou» a été terminée juste à temps pour le 50^e anniversaire des Conventions de Genève de 1949.

Le programme du CICR dans les écoles s'est poursuivi pour la quatrième année consécutive. Il vise à faire mieux connaître aux jeunes les principes fondamentaux du droit humanitaire, ainsi que le mandat et les activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Dans 80 régions du vaste territoire russe, plus de deux millions de manuels scolaires ont été distribués aux élèves de cinquième année et 1,8 million à ceux de sixième année. Ces manuels comportent des textes et des exercices destinés à montrer qu'il existe des limites à la violence, même dans des situations extrêmes comme la guerre. Tout au long de l'année, les délégués du CICR ont organisé des séminaires pour les enseignants, rencontré des responsables de l'éducation à l'échelon local et formé des coordonnateurs régionaux. Avec l'aide des sections locales de la Croix-Rouge, le CICR a également procédé à une évaluation de l'utilisation des manuels par les élèves de cinquième et sixième années. Les informations reçues en retour de la part des enseignants ont été extrêmement positives. De plus, 98% des élèves de septième année, qui ont testé la version-pilote du manuel, ont indiqué vouloir continuer à l'utiliser en huitième année.

Malgré les contraintes liées à la sécurité, le CICR a multiplié ses activités dans le Nord-Caucase, afin de pourvoir aux besoins humanitaires provoqués par le conflit dans cette région. Le 30 octobre, le CICR, la Société de la Croix-Rouge russe et la Fédération internationale ont dressé un plan d'action conjoint pour la conduite des opérations à venir. Conformément aux dispositions de l'Accord de Séville, le CICR a assumé le rôle d'institution directrice et s'est attaché à mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières du Mouvement aussi efficacement et rapidement que possible¹³.

La délégation de Moscou a continué de coopérer avec la Croix-Rouge russe dans le domaine de la recherche de personnes. Début octobre, les responsables des services de recherches des Sociétés nationales russe et ukrainienne et le délégué du CICR chargé de la coopération à Moscou ont participé, à Prague, à la première table ronde pour les services de recherches des pays d'Europe centrale. Les débats, centrés principalement sur des thèmes liés à la Seconde Guerre mondiale, ont donné lieu à de fructueux échanges sur de nombreuses questions bilatérales entre les Sociétés nationales de l'ex-Union soviétique et celles des pays d'Europe orientale.

Fin novembre, la délégation régionale a organisé à Moscou la quatrième table ronde annuelle pour les responsables des services de recherches des Sociétés nationales des États baltes et de la CEI. Cette rencontre a été l'occasion d'établir des relations entre les archivistes des différentes Sociétés nationales. Au nombre des principales questions à l'ordre du jour figuraient le dédommagement que le gouvernement allemand doit verser aux victimes de la Seconde Guerre mondiale titulaires d'un certificat délivré par les services de recherches de la Croix-Rouge, ainsi que la levée du secret attaché aux archives contenant des informations sur les soldats soviétiques portés disparus en ex-RDA ou en Europe centrale. Les participants à la table ronde ont évoqué également l'absence de documents et de directives définissant les mesures à prendre en cas de catastrophe naturelle.

¹³ Les activités du CICR dans le Nord-Caucase sont décrites en détail pp. 272-277.

EN 1999, LE CICR A:



- présenté 12 exposés sur le droit humanitaire devant 967 membres des forces armées et de sécurité;
- coordonné l'organisation, en Lituanie, d'un atelier régional sur la mise en œuvre du droit humanitaire, à l'intention de fonctionnaires des États baltes et d'Europe centrale;
- organisé, dans le cadre du programme dans les écoles, 18 séminaires de formation à l'utilisation des manuels CICR, pour 684 enseignants;
- publié et distribué 92 000 exemplaires de la version définitive du manuel de sixième année destiné aux enseignants, et 1,8 million d'exemplaires du manuel de sixième année destiné aux élèves;
- achevé l'évaluation de l'impact du manuel de cinquième année;
- collecté les résultats de la phase expérimentale du manuel de septième année;
- participé à 14 conférences universitaires régionales sur les droits de l'homme, le droit humanitaire et le règlement des conflits, dans toutes les régions de Russie;



- financé cinq numéros du magazine de la Société de la Croix-Rouge russe, intégralement produit par la Société nationale et envoyé aux abonnés dans tout le pays;
- apporté un soutien au siège de la Société nationale russe, ainsi qu'à ses représentants régionaux dans le Nord-Caucase et dans le sud du pays, en vue de renforcer les compétences en matière de gestion et de permettre ainsi au personnel local de gérer lui-même les activités opérationnelles;
- organisé la quatrième table ronde annuelle destinée aux responsables des services de recherches des États baltes et des pays de la CEI.

Nord-Caucase



L'année 1999 a été marquée par une recrudescence des hostilités dans cette région instable. Même si ce sont surtout les tensions en Tchétchénie qui ont fait la une des médias, des affrontements sporadiques ont eu lieu également dans les autres républiques du Nord-Caucase. Sept ans après le début du conflit opposant les Ossètes et les Ingouches dans le district de Prigorodny, en Ossétie du Nord, les négociations entre les gouvernements des deux républiques n'ont toujours pas abouti. La colère est montée parmi les milliers d'Ingouches déplacés qui ne pouvaient toujours pas regagner leurs foyers dans le district de Prigorodny; en outre, des maisons ingouches de la région ont été délibérément incendiées. En mars, un attentat à la bombe a fait 64 morts et plus de 120 blessés à Vladikavkaz, capitale de l'Ossétie du Nord. Au Daghestan, deux tremblements de terre ont provoqué, au début de l'année, d'importants dégâts dans le district occidental de Kizliar; parallèlement, le climat politique a été troublé par des affrontements et des manifestations. En république de Karatchai-Tcherkesse, des troubles ont éclaté lorsque les résultats de l'élection présidentielle ont été contestés, et le premier ministre a dû instaurer l'état d'urgence.

Début août, le conflit en dents de scie qui oppose de longue date la république tchétchène au gouvernement russe a connu un tournant inattendu. Des groupes d'insurgés armés, pour la plupart tchétchènes, ont pris le contrôle de plusieurs villages du

Tchétchénie

enlèvement d'un délégué de santé du CICR

conséquences humanitaires des combats

action du CICR

Daghestan et ont décrété que cette république était désormais un État islamique indépendant. En août et en septembre, une série d'attentats à la bombe perpétrés à Buinaksk, Volgodonsk et Moscou ont fait plus de 300 morts et des centaines de blessés, et réduit des immeubles entiers à l'état de décombres. Un mois plus tard, au motif d'empêcher de nouvelles attaques, l'armée fédérale russe reprenait les villages dont les insurgés s'étaient emparés au Daghestan. Les hostilités ont alors éclaté sur le territoire tchétchène, qui a été soumis à des frappes aériennes. En décembre, les forces fédérales avaient repris la majeure partie de la région, mais Grozny restait l'enjeu d'une bataille acharnée.

Le climat d'insécurité excluait la présence permanente d'expatriés du CICR en Tchétchénie, au Daghestan, en Ingouchie et en Ossétie du Nord. Néanmoins, cinq petits bureaux continuaient de fonctionner avec du personnel local à Grozny, Khasavyurt, Nazran, Vladikavkaz et Stavropol. Il était ainsi possible de superviser et suivre efficacement, même à distance, les opérations du CICR dans les sept républiques du Nord-Caucase et dans les districts de Krasnodar et de Stavropol. Les événements ont toutefois pris un tour tragique lorsqu'un délégué de santé du CICR a été enlevé le 15 mai à Nalchik, en Kabardino-Balkarie. Pour limiter les risques, le CICR a immédiatement retiré huit de ses expatriés basés dans le Nord-Caucase, ne laissant sur place que le personnel opérationnel minimum – trois personnes. Il a aussi suspendu certains de ses programmes d'assistance et en a réduit d'autres. Le délégué enlevé a été relâché le 20 juillet.

À la suite des premiers affrontements entre l'armée fédérale russe et les insurgés, quelque 30 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du Daghestan. Lorsque les combats ont commencé en Tchétchénie, les opérations militaires, marquées par des attaques aériennes et des tirs d'artillerie, ont poussé plus de 250 000 civils, en majorité tchétchènes, à se lancer sur les routes en l'espace de quelques semaines. Beaucoup étaient des femmes, des enfants et des personnes âgées. La plupart se sont réfugiés en Ingouchie, venant grossir les rangs des personnes déplacées par le précédent conflit russo-tchétchène (1994-1996) et les hostilités entre l'Ingouchie et l'Ossétie du Nord. Quelque 20 000 personnes ont réussi à atteindre la région de Khasavyurt, au Daghestan. Toutefois, les difficiles conditions de vie en Ingouchie ont incité de nombreux déplacés à rentrer chez eux, d'autant que les autorités russes affirmaient qu'elles faciliteraient leur réinstallation en Tchétchénie. D'après les estimations gouvernementales, quelque 70 000 déplacés avaient regagné, fin décembre, leur village ou leur ville dans les territoires sous contrôle fédéral. Le sort des civils restés en Tchétchénie, de ceux qui étaient bloqués dans les montagnes du Sud et des 30 000 à 40 000 personnes qui, selon les estimations, n'avaient pas quitté Grozny, suscitait une profonde inquiétude.

Le CICR a poursuivi ses opérations au Daghestan, en Ingouchie et en Tchétchénie malgré les conditions de grande insécurité. À partir du 6 novembre, le personnel de l'institution et de la branche tchétchène de la Société de la Croix-Rouge russe a dû quitter la Tchétchénie par mesure de sécurité et se redéployer en Ingouchie. Les autorités russes, le CICR, les sections locales de la Société nationale et les Nations Unies ont fourni l'essentiel des secours d'urgence requis par les personnes qui fuyaient en masse la Tchétchénie. Assumant le rôle d'institution directrice des composantes du Mouvement, le CICR a lancé, en novembre, un plan d'action sur cinq mois, en vue de venir en aide à une population-cible de 150 000 personnes déplacées, dont 100 000 dans les républiques du Daghestan, d'Ingouchie, de Kabardino-Balkarie et d'Ossétie du Nord, et 30 000 en Tchétchénie. Les 20 000 bénéficiaires restants étaient des personnes déplacées réinstallées dans des régions de la Fédération de Russie autres que le Nord-Caucase.

En novembre, des délégués venus du siège du CICR à Genève ont rencontré à Moscou de hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères et de la Défense. Ils se sont entretenus également avec des représentants des ministères de l'Intérieur et des Nationalités. Les discussions ont porté principalement sur la conduite des hostilités,

assurer la protection des victimes

*assistance aux civils
dans tout le Nord-Caucase*

activités de secours en Tchétchénie

*accueil des personnes déplacées
en Ingouchie*

le sort des victimes et la situation des personnes déplacées, des blessés et des détenus. Accompagnés du vice-président de la Société de la Croix-Rouge russe, les délégués se sont ensuite rendus dans le Nord-Caucase, où ils ont passé en revue l'opération de secours et évalué les conditions de sécurité.

À la fin de l'année, l'opération de secours dans le Nord-Caucase était coordonnée par une équipe de six délégués expatriés du CICR basés en permanence à Nalchik, avec le concours de la délégation régionale de Moscou et de spécialistes de la santé, des secours, de l'eau et de l'habitat, et de la logistique du siège à Genève. Les délégués étaient secondés par quelque 200 collaborateurs locaux dans les sept républiques du Nord-Caucase et dans les districts de Krasnodar et de Stavropol. Le personnel évacué de Grozny le 6 novembre opérait à partir de l'Ingouchie.

Lorsque les hostilités ont éclaté au Daghestan, puis en Tchétchénie, le CICR a engagé un dialogue avec les parties au conflit pour les encourager à respecter le droit international humanitaire. Il a en outre demandé à avoir accès à toutes les personnes arrêtées ou détenues dans le cadre du conflit. Tout au long de l'année, le CICR a continué à soutenir les efforts déployés par les sections locales de la Société nationale russe dans le Nord-Caucase pour rétablir les liens familiaux. Jusqu'à fin octobre, il était encore possible de transmettre des messages Croix-Rouge entre la Tchétchénie et l'extérieur. Par la suite, les messages ont été envoyés en Ingouchie et dans les pays de la CEI.

Le CICR a collaboré avec les sections locales de la Société nationale russe et du personnel local pour apporter une assistance continue aux orphelinats, hôpitaux psychiatriques et foyers pour personnes âgées, ainsi qu'aux groupes les plus vulnérables dans toute la région. Cependant, après l'enlèvement du délégué du CICR en mai, la plupart des activités de secours et d'assistance médicale, y compris l'aide aux civils et aux institutions, ont été suspendues.

En coopération avec la section tchétchène de la Société nationale russe, le CICR a poursuivi son programme de distribution de pain à Grozny et dans quatre autres centres urbains; les bénéficiaires – des personnes âgées pour la plupart – ont pu ainsi recevoir 12 pains par mois. Une assistance directe a été fournie également dans les institutions telles que les orphelinats, les hôpitaux psychiatriques et les foyers pour personnes âgées. Du matériel a été fourni à la banque de sang de Grozny, remise en état par le CICR en 1998, ainsi qu'à quatre grands hôpitaux de la ville. Les camions-citernes donnés par l'institution ont permis de distribuer de l'eau dans toute la capitale tchétchène, en partie alimentée par la station de pompage gérée par le CICR, la seule à produire de l'eau chlore et potable. Toutes les activités ont été suspendues après le retrait des délégués du CICR et du personnel local de la Société nationale en novembre.

Pour faire face à l'afflux de personnes déplacées de Tchétchénie, des familles d'accueil ont offert un hébergement et les autorités russes ont aménagé en Ingouchie sept camps pouvant accueillir environ 25 000 personnes. Le CICR a pris en charge l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les camps, tandis que la section ingouche de la Société nationale russe distribuait 10 000 pains chaque jour. Des colis familiaux, des couvertures, des ustensiles de cuisine et des vêtements ont également été distribués aux déplacés hébergés par des familles d'accueil, ainsi qu'à ceux qui s'étaient installés dans de vastes camps improvisés, notamment dans le district de Sunzhenski. Des repas ont été servis à Nazran et à Sleptsovskaya. En novembre et en décembre, le CICR a donné des médicaments et du matériel médical à cinq hôpitaux d'Ingouchie, afin de leur permettre de soigner des centaines de blessés de guerre. Il a en outre acheté deux ambulances qui ont servi d'unités médicales mobiles, et approvisionné en eau potable les principaux camps de la région de Karabulak.

nouveaux arrivants au Daghestan

déplacés tchétchènes en Ossétie du Nord et en Kabardino-Balkarie

soins infirmiers à domicile

promotion du droit humanitaire

À la suite des tremblements de terre du début de l'année, les délégués ont procédé à deux séries de distributions de secours pour venir en aide aux villageois dans les secteurs les plus touchés. De son côté, la section de la Société de la Croix-Rouge russe au Daghestan a fourni des colis de vivres, des couvertures et des tentes. En août et par la suite, la sous-délégation de Nalchik a envoyé des convois de secours dans les 48 heures suivant le début des hostilités, pour aider les populations qui avaient été obligées de fuir.

Après l'attentat à la bombe perpétré à Vladikavkaz au début de l'année, le CICR a distribué du matériel médical pour les soins d'urgence à quatre hôpitaux de la région, afin de les aider à soigner les blessés. Par la suite, une assistance ponctuelle a été fournie aux déplacés tchétchènes en Ossétie du Nord et en Kabardino-Balkarie, et des secours d'urgence ont été remis aux hôpitaux militaires de Nalchik, Mozdok et Kislovodsk accueillant des blessés de guerre.

Comme en 1998, le CICR a apporté, tout au long de l'année, un soutien matériel et financier au programme de soins infirmiers à domicile géré par les sections locales de la Société nationale russe dans huit républiques et deux districts. Dans le cadre de ce programme, les personnes âgées confinées chez elles ont reçu des soins à domicile, des repas chauds et des colis de vivres; ces services étaient assurés par un réseau de 160 infirmiers. Le CICR a également fourni des vivres et des secours non alimentaires pour les programmes de protection sociale des neuf sections locales de la Société nationale dans le Nord-Caucase. Les activités de protection sociale ont toutefois été suspendues après l'enlèvement du délégué du CICR en mai, et le programme de soins infirmiers à domicile a été brusquement interrompu en Tchétchénie, fin octobre.

Coordonné par la délégation régionale de Moscou, le personnel du CICR a continué de diffuser le droit humanitaire auprès des forces armées dans tout le Nord-Caucase. Des séminaires ont été organisés à l'intention des soldats des ministères de l'Intérieur et de la Défense, ainsi que pour les gardes-frontières.



EN 1999, LE CICR A:

- transmis 132 messages Croix-Rouge de Tchétchénie, à destination principalement d'autres pays de la CEI, et envoyé 150 messages en Tchétchénie pour qu'ils y soient distribués par les sections locales de la Société de la Croix-Rouge russe;



- fourni 275 tonnes de secours (comprenant un colis de vivres, un assortiment d'articles d'hygiène et 5 kilos de farine de blé par personne) destinés à être distribués chaque mois à 4 164 personnes vulnérables, dans le cadre des programmes de protection sociale de 8 sections de la Croix-Rouge russe dans les républiques du Nord-Caucase;
- distribué, tous les trois mois, 29 tonnes de secours à 6 000 bénéficiaires dans les districts de Krasnodar et de Stavropol;
- distribué, tous les six mois, 3,4 tonnes de secours à 1 600 bénéficiaires en Kalmoukie;
- fourni, en Tchétchénie, 1 530 tonnes de farine de blé pour le programme de distribution de pain, ce qui a permis à 12 000 bénéficiaires de recevoir 12 pains par mois dans les boulangeries d'État;
- apporté, en Tchétchénie, une assistance directe à 1 000 bénéficiaires dans des institutions telles que les orphelinats, les hôpitaux psychiatriques et les foyers pour personnes âgées, ainsi qu'aux groupes les plus vulnérables;
- distribué des secours à quelque 27 000 personnes déplacées au Daghestan, après les combats qui ont éclaté en Tchétchénie et le long de la frontière avec le Daghestan;
- distribué des secours d'urgence (colis de vivres, jerrycans et assortiments d'ustensiles de cuisine) à 2 320 bénéficiaires, à la suite des tremblements de terre au Daghestan;
- distribué des secours aux groupes vulnérables dans le Nord-Caucase, notamment les personnes déplacées au Daghestan à cause des conflits en Tchétchénie et dans le district de Prigorodny, les pensionnaires des institutions médicales ou sociales, et les bénéficiaires des projets communautaires gérés par les sections locales de la Société nationale russe;
- aidé, dans 24 localités d'Ingouchie, 143 000 personnes déplacées de Tchétchénie, en leur distribuant des secours, dont 33 672 colis familiaux, 364 tonnes de farine de blé, 30 tonnes de biscuits protéinés, 37 273 assortiment d'articles d'hygiène et 59 146 couvertures;
- effectué des distributions exceptionnelles de secours alimentaires et autres à l'hôpital psychiatrique de Psedakh, en Ingouchie, au profit de 300 bénéficiaires;



- remis à quatre hôpitaux, immédiatement après l'attentat à la bombe perpétré à Vladikavkaz, le matériel médical d'urgence (assortiments pour pansements et sutures, solutés pour perfusions) nécessaire pour soigner 180 blessés de guerre;
- soutenu le programme de soins infirmiers à domicile géré par les sections locales de la Société nationale russe;
- fourni de grandes quantités de tests de dépistage et de poches de sang à la banque de sang de Grozny;



- fourni des équipements pour le réseau d'approvisionnement en eau de Grozny, ce qui a permis à 50 000 habitants de disposer d'une eau salubre tous les jours jusqu'en novembre;



- animé 80 séminaires sur le droit humanitaire pour 8 898 membres des forces armées et de sécurité;
- organisé, à l'intention des civils dans tout le Nord-Caucase, des séminaires sur le droit humanitaire auxquels ont assisté 772 adultes et jeunes;
- organisé trois expositions sur le droit international humanitaire, l'histoire du CICR, le Mouvement et ses activités, dans les villes de Tcherkessk, Krasnodar et Stavropol, ainsi qu'une exposition intitulée «L'humanité et la guerre», qui a attiré plus de 9 000 visiteurs; ces expositions s'adressaient aux élèves des écoles secondaires et des établissements d'enseignement professionnel, aux étudiants en droit, et au personnel des différentes unités militaires déployées dans le Nord-Caucase;
- organisé, dans le cadre du programme dans les écoles coordonné par la délégation régionale de Moscou, 13 séminaires pour 705 enseignants, et visité 107 écoles dans les républiques de Kabardino-Balkarie, de Karatchaï-Tcherkesse, de Kalmoukie, du Daghestan, d'Ingouchie et d'Ossétie du Nord.

ARMÉNIE ET AZERBAÏDJAN

ARMÉNIE

PROTECTION	390 697
ASSISTANCE	1 574 729
PRÉVENTION	558 114
COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE	115 514
PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX	159 053
PROGRAMME GÉNÉRAL	369 710
DÉPENSES TOTALES	CHF 3 167 816



⊕ Délégation CICR

⊕ Sous-délégation CICR

▼ Centre orthopédique CICR

CICR / RA 12/99

AZERBAÏDJAN

PROTECTION	348 551
ASSISTANCE	2 456 096
PRÉVENTION	591 222
COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE	50 248
PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX	228 232
PROGRAMME GÉNÉRAL	455 690
DÉPENSES TOTALES	CHF 4 130 038

Le différend qui oppose depuis dix ans l'Arménie et l'Azerbaïjan à propos du Haut-Karabakh est resté dans l'impasse. Le cessez-le-feu de 1994 a été respecté dans l'ensemble, mais le règlement du conflit semblait toujours improbable, les deux parties n'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur une solution définitive malgré les nouvelles propositions du Groupe de Minsk de l'OSCE*. Les conditions de vie de la population arménienne se sont encore détériorées sous l'effet de la crise en Russie, conjuguée à un taux de chômage élevé. Le nouveau gouvernement, élu en juin, a adopté un plan pour réduire le déficit budgétaire, tout en poursuivant les négociations avec le FMI* et la Banque mondiale. Ces timides efforts de réforme économique ont été sapés par l'assassinat du premier ministre et de plusieurs autres personnalités politiques, au mois d'octobre. En Azerbaïjan, l'espoir de voir de grandes compagnies pétrolières exploiter les gisements de la mer Caspienne ont été anéantis par la dissolution de deux consortiums pétroliers; en outre, des actes de sabotage en Tchétchénie ont bloqué le pipeline qui dessert la mer Noire.

Conformément à son mandat, le CICR s'est surtout attaché, en Arménie et dans le Haut-Karabakh, à assurer une protection aux personnes détenues dans le cadre du

* OSCE: Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

* FMI: Fonds monétaire international.

cas de disparition non résolus

accès aux détenus

des objectifs à plus long terme

conflict, tout en continuant à négocier avec les autorités azerbaïdjanaises pour obtenir l'accès aux détenus pour raisons de sécurité. Dans toute la région, la tuberculose a continué à faire des ravages dans la population carcérale. Préoccupés par l'ampleur du problème et le danger qu'il représente pour la population en général, les médecins du CICR ont coopéré avec les autorités arméniennes et azerbaïdjanaises afin de maîtriser la situation.

Nombre de familles restaient sans nouvelles de leurs proches disparus pendant le conflit. Les délégations de Bakou et d'Erevan, ainsi que le bureau de Stepanakert dans le Haut-Karabakh, ont poursuivi leurs efforts en vue de faire la lumière sur le sort de plus de 2 500 personnes toujours portées manquantes. Le CICR a évoqué à maintes reprises ce problème avec les autorités compétentes, en leur rappelant leurs obligations à l'égard des familles concernées. Il est également intervenu à propos de certains cas spécifiques. Les délégués ont aussi maintenu des contacts avec les familles des disparus et avec les organisations qui les représentent.

En Arménie comme en Azerbaïdjan, les délégués ont continué à recueillir des demandes de recherches de familles sans nouvelles de proches disparus. Tout comme pendant les années de conflit, les messages Croix-Rouge ont souvent constitué le seul moyen de communication disponible, en particulier entre les détenus visités par le CICR et leur famille.

Tout au long de l'année, le CICR a visité les personnes détenues dans le cadre du conflit en Arménie, en Azerbaïdjan et dans le Haut-Karabakh. Fin septembre, toutes les personnes visitées dans ce contexte en Azerbaïdjan avaient été libérées et rapatriées. En Arménie et dans le Haut-Karabakh, le CICR a pu visiter également les personnes détenues pour raisons de sécurité, mais en Azerbaïdjan, les négociations engagées avec les autorités pour obtenir l'accès à la totalité de la population carcérale n'avaient guère avancé à la fin de l'année.

Le CICR a poursuivi ses programmes de distribution de pommes de terre de semence et d'assortiments de semences de légumes et de blé, afin de favoriser le relèvement agricole et de stimuler l'économie locale. D'une façon générale, la situation en matière de sécurité alimentaire s'est améliorée au point que le CICR a pu, comme prévu, mettre un terme aux programmes en novembre. Il a alors renoncé aux distributions directes de secours alimentaires pour se tourner vers des objectifs à plus long terme. Dans cette nouvelle optique, des séances d'information ont été organisées pour les agriculteurs, en Arménie et dans le Haut-Karabakh, sur des sujets tels que la lutte antiparasitaire par des moyens naturels, la rotation des cultures et les techniques de fertilisation.

En mars, un nouveau programme de santé publique a été mis sur pied dans le Haut-Karabakh. Délégué à la Croix-Rouge américaine, il vise principalement à établir un système d'information en matière de santé de base, à remettre en état des centres médicaux et des polycliniques choisis, et à dispenser aux autorités sanitaires une formation en matière de gestion et d'analyse des données. Des directives nationales pour le diagnostic et le traitement des dix maladies les plus fréquentes dans la région ont notamment été adaptées; cette mesure, qui a requis beaucoup de temps, est un élément essentiel du programme de santé publique. Suite au lancement de ce nouveau projet, le très efficace programme d'assistance médicale du CICR dont bénéficiaient 16 centres médicaux des régions d'Hadrout et de Mardakert, dans le nord-est et dans le sud respectivement, a pu prendre fin en mars comme prévu.

Des efforts ont continué d'être déployés pour sensibiliser les habitants des zones de la ligne de front, dans le Haut-Karabakh, aux dangers des mines et des munitions non explosées. En 1999, les activités du CICR en la matière ont été centrées sur la prévention plutôt que sur les secours d'urgence; une brochure expliquant ce changement d'approche a été produite en anglais et en arménien, et distribuée aux médias. Plus de

prévention contre les dangers des mines dans le Haut-Karabakh

lutte contre la tuberculose

rééducation des invalides de guerre

promotion du droit international humanitaire

50 000 mines de différents types ont été posées au cours du conflit, et une évaluation préliminaire a révélé que la région affichait l'un des taux de blessés par mine les plus élevés au monde. Un programme de prévention contre les dangers des mines a été engagé en mars, et un groupe de travail a été mis en place à Stepanakert. Composé de représentants des ministères de la Défense, de la Santé et de l'Intérieur, du CICR et de plusieurs ONG, ce groupe s'est réuni chaque mois pour chercher des moyens de sensibiliser davantage la population aux dangers des mines et réduire le nombre de victimes qu'elles provoquent. Pendant six semaines, un délégué chargé des activités de prévention contre les dangers des mines a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme. En outre, un système centralisé de collecte des données sur tous les accidents dus aux mines et touchant les civils a été mis en place au début de l'année. Ce système fait appel au formulaire de rapport mis au point par le CICR et le Groupe de travail des Nations Unies sur l'action antimines. Le nouveau système de recensement des accidents s'est révélé efficace et a montré que la fréquence des blessures par mine avait été jusque-là sous-évaluée.

En Azerbaïdjan, le programme de prévention contre les dangers des mines mené dans les écoles a été élargi aux établissements des zones occupées et aux enfants des familles déplacées dans tout le pays. Des séminaires d'information et de formation ont été organisés à l'intention d'enseignants et de membres d'ONG.

Vu l'ampleur du problème de la tuberculose dans les prisons arméniennes, le CICR a continué de collaborer avec les autorités en vue de mettre sur pied un programme de traitement. Il a évalué la fréquence des cas de tuberculose dans deux colonies pénitentiaires, puis soumis ses conclusions et recommandations à des représentants du ministère de l'Intérieur.

En Azerbaïdjan, le CICR a poursuivi son programme de traitement des prisonniers tuberculeux de la colonie pénale n°3, un complexe pénitentiaire administré par le ministère de la Justice à Bakou. Depuis que ce programme a été lancé en 1995, le CICR s'est chargé de surveiller la qualité du traitement, d'apporter une assistance technique pour faciliter l'application correcte de la stratégie DOTS* recommandée par l'OMS, et de contrôler rigoureusement l'utilisation des médicaments contre la tuberculose qu'il fournit. L'accord de coopération conclu avec les ministères de la Justice et de la Santé est arrivé à échéance le 11 août, mais le CICR a continué, jusqu'à la fin de l'année, de livrer du matériel de laboratoire et des médicaments pour le traitement DOTS, et de prendre en charge le traitement des patients déjà inclus dans le projet, sous la supervision du coordinateur du programme de lutte contre la tuberculose dans le Sud-Caucase.

En coopération avec le ministère azerbaïdjanais du Travail et des Affaires sociales, le centre d'appareillage orthopédique pour les amputés de guerre dirigé par le CICR à Bakou a continué d'équiper gratuitement les patients en prothèses, orthèses ou béquilles. Les techniciens du CICR ont également dispensé une formation au personnel local. L'institution a pris en charge les frais de transport des personnes qui n'avaient pas les moyens de payer elles-mêmes leur déplacement jusqu'au centre.

Le CICR a poursuivi sa mission de promotion du droit humanitaire. La traduction en azerbaïdjanais des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels a été soumise aux autorités en août. En décembre, les Services consultatifs du CICR ont fait part aux autorités de leurs commentaires sur le projet de code pénal, et fait des propositions d'amendements visant à mettre ce texte en conformité avec le droit humanitaire, notamment en ce qui concerne les crimes de guerre. Par ailleurs, le CICR a soumis une traduction en arménien des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels au vice-président de la Cour constitutionnelle d'Arménie.

* DOTS: « Directly Observed Treatment, Short Course Strategy » (traitement de brève durée sous surveillance directe).

En avril, le CICR a organisé, à l'intention des juristes de différents organismes gouvernementaux d'Azerbaïdjan, un cours sur l'intégration du droit humanitaire dans la législation nationale. À la fin de l'année, l'Association arménienne de droit international et le CICR ont organisé une conférence sur la mise en œuvre du droit humanitaire, à laquelle ont assisté des représentants du pouvoir judiciaire, des ministères de la Défense, des Affaires étrangères et de l'Intérieur, de l'université d'État d'Erevan et de la délégation régionale du CICR à Moscou. Au nombre des sujets inscrits à l'ordre du jour figuraient l'intégration du droit humanitaire dans le code pénal arménien, les mesures nationales de mise en œuvre dans les pays de la CEI et la Cour pénale internationale.

Tout au long de 1999, des cours sur le droit des conflits armés ont été régulièrement organisés à l'intention des forces armées en Azerbaïdjan et dans le Haut-Karabakh. Des exposés ont été présentés aux unités relevant des ministères de l'Intérieur et de la Défense en Azerbaïdjan, et de la documentation a été distribuée à tous les régiments militaires dans le Haut-Karabakh. En Arménie, des officiers supérieurs ont participé à un stage de formation pour instructeurs. Les officiers qui avaient participé à un stage analogue en 1998 ont dispensé aux recrues une formation sur le droit des conflits armés, en s'appuyant sur les textes de référence du CICR.

Pour la troisième année consécutive, le ministère arménien de la Défense et le CICR ont poursuivi leur coopération, aux termes d'un accord prévoyant l'intégration du droit humanitaire dans l'instruction militaire. Le CICR a en outre maintenu des contacts avec le responsable de l'École supérieure militaire d'Azerbaïdjan, qui a confirmé que le droit humanitaire avait été incorporé dans le programme obligatoire, dans le cadre de la série de cours dispensés par le département humanitaire de l'École, et dans le module sur l'OTAN.

Le CICR a continué de privilégier les contacts avec les maîtres assistants et les étudiants, en vue d'intégrer le droit humanitaire dans le programme des principaux établissements d'enseignement supérieur, en particulier les facultés de droit et de journalisme. La faculté des relations internationales de l'université d'Erevan a lancé un cours de droit humanitaire de deux jours. Le cours, qui a accueilli 20 étudiants du troisième cycle, se fonde sur la traduction en arménien d'une publication du CICR sur le droit humanitaire. Cette université a également accueilli une conférence sur l'enseignement du droit humanitaire, organisée par l'Association arménienne de droit international et le CICR à l'intention des enseignants des facultés de droit, d'histoire et de sciences politiques. Des publications du CICR sur le droit humanitaire ont été distribuées à six universités du Haut-Karabakh et, en décembre, un groupe d'étudiants de l'Université de Bakou est venu faire un stage de formation à la délégation. Les étudiants ont pu se familiariser avec les activités du CICR en Azerbaïdjan et partout dans le monde, avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et avec le droit humanitaire. En mai, un professeur et trois étudiants de l'École supérieure de diplomatie ont participé au Concours de Martens sur le droit humanitaire, organisé par le CICR à Minsk (Bélarus).

En janvier, un accord de coopération a été conclu avec la Société de la Croix-Rouge arménienne concernant les programmes de recherche de personnes, de diffusion et d'information, de préparation aux situations d'urgence, et de secours. Les branches locales de la Société nationale ont mis en place un réseau de diffusion, avec le soutien technique et financier du CICR.

Avec l'aide du Mouvement, la Société de la Croix-Rouge arménienne a organisé plusieurs manifestations pour faire connaître ses activités au public. Par exemple, un concours de secourisme s'est tenu à Erevan en juin, et une démonstration de secours en montagne a eu lieu à l'occasion du 140^e anniversaire de la bataille de Solférino. Trois ateliers de formation ont été organisés au cours de l'année pour le personnel de dix

forces armées

diffusion dans les universités

coopération avec les Sociétés nationales

branches locales de la Croix-Rouge. Des exposés ont été présentés sur les aspects essentiels du droit humanitaire, les différentes catégories de personnes protégées, et les activités, méthodes et procédures de diffusion. Lorsque le responsable des branches de la Société nationale dans les régions de Gegharkounik et Tavoush a signalé que les villages du nord-est du pays avaient besoin d'une assistance humanitaire, le CICR et la Société de la Croix-Rouge arménienne ont procédé ensemble à une évaluation de la situation. À la fin de l'année, trois projets avaient été menés à bien : la remise en état du système d'approvisionnement en eau de Verin Tchambarak (Gegharkounik), la réparation du système d'irrigation du village de Kirants (Tavoush) et la rénovation du premier étage d'une crèche à Vazashen.

En Azerbaïdjan, le CICR, la Société nationale et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont tenu régulièrement des réunions de coordination. Le CICR a continué d'assurer une formation et un soutien matériel au service de recherches de la Société nationale du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan, qui a rétabli des liens familiaux dans des cas sans rapport avec le conflit dans le Haut-Karabakh et aidé des familles à rester en contact grâce aux messages Croix-Rouge.

Dans le Haut-Karabakh, des secouristes ont suivi un stage de formation de 64 heures, animé par la Société de la Croix-Rouge arménienne et financé par le CICR. Au nombre des sujets étudiés figuraient le déminage de base et les premiers secours en cas de catastrophe.

EN 1999, LE CICR A:



- visité 54 personnes détenues pour des raisons liées au conflit en Arménie, en Azerbaïdjan et dans le Haut-Karabakh;
- visité régulièrement 19 personnes détenues pour raisons de sécurité en Arménie;
- visité 22 lieux de détention en Arménie et en Azerbaïdjan;



- ouvert 8 dossiers de demandes de recherches concernant des personnes portées disparues dans le cadre du conflit;
- échangé 4 516 messages Croix-Rouge entre des détenus et leurs proches;



- distribué, dans le cadre du programme de relèvement agricole en Arménie, 3 300 assortiments de semences de légumes et des brochures d'information à 11 200 personnes;
- fourni des pièces détachées pour réparer 21 moissonneuses-batteuses et 38 tracteurs, pour 10 500 bénéficiaires dans le Haut-Karabakh;
- donné du bétail à 421 familles dans 8 villages du Haut-Karabakh;
- distribué, jusqu'à la fin du programme de relèvement agricole en novembre, 2 200 assortiments de semences de légumes et 18,8 tonnes de pommes de terre de semence à 9 200 bénéficiaires dans le Haut-Karabakh, ainsi que des semences de blé et 8 tonnes d'engrais et de pesticides;



- terminé la remise en état de 18 centres médicaux dans la région de Martouni (Haut-Karabakh), assurant ainsi à 23 000 personnes l'accès à des soins de santé primaires et des services de maternité;
- inscrit, jusqu'en août, 366 nouveaux patients en moyenne par mois dans le programme de traitement de la tuberculose qu'il dirige à l'hôpital pénitentiaire de Bakou;



- fabriqué, au centre pour amputés de Bakou, 442 prothèses, 109 orthèses et 769 paires de béquilles, et appareillé 196 patients;



- fait, en Azerbaïdjan, 8 exposés sur le droit international humanitaire devant des membres de l'armée;
- tenu, en Arménie, un séminaire de diffusion pour 20 enseignants de l'École militaire;
- animé, en Arménie, une présentation de 2 jours sur le droit humanitaire, dans le cadre d'un séminaire sur les droits de l'homme organisé pour 30 participants;
- distribué, dans le Haut-Karabakh, 3 050 exemplaires supplémentaires du manuel de droit humanitaire du CICR destiné aux élèves de cinquième année, et 217 exemplaires du manuel pour les enseignants; en Azerbaïdjan et en Arménie, les manuels de sixième année ont été testés dans les écoles;



- mis au point des programmes de prévention contre les dangers des mines dans les écoles pour enfants déplacés et d'autres établissements scolaires d'Azerbaïdjan, notamment dans le Haut-Karabakh;
- organisé des séminaires de formation sur la prévention contre les dangers des mines à l'intention de 6 207 enseignants et 511 membres d'ONG;
- distribué 50 000 cahiers d'exercices pour sensibiliser la population aux dangers des mines.

PROTECTION
1 307 910

ASSISTANCE
9 794 530

PRÉVENTION
1 464 398

COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE
139 655

PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX
740 451

PROGRAMME GÉNÉRAL
1 005 238

DÉPENSES TOTALES CHF 14 452 182



⊕ Délégation CICR

⊕ Sous-délégation CICR

⊕ Bureau CICR

▽ Centre orthopédique CICR

En 1999, comme les années précédentes, la Géorgie s'est employée à consolider sa stabilité politique et économique. À l'issue des élections tenues à l'automne, le parti au pouvoir a conservé la majorité au Parlement, et le pays a poursuivi ses démarches en vue de devenir membre à part entière des institutions européennes et de l'OTAN. La Géorgie a été admise sous conditions au Conseil de l'Europe en avril, et elle est entrée à l'Organisation mondiale du commerce en octobre. Toutefois, la situation économique est restée critique, le pays n'ayant toujours pas totalement surmonté l'effondrement des marchés russes (août 1998) et sa propre crise financière. En avril, cependant, l'arrivée à Supsa des premières livraisons de pétrole en provenance de Bakou (Azerbaïdjan) a redonné à l'économie géorgienne l'élan dont elle avait désespérément besoin.

Malgré des réunions régulières entre les deux parties concernées, les pourparlers de paix entre les autorités géorgiennes et les sécessionnistes d'Abkhazie sont restés dans l'impasse. Trois sujets de litige bloquaient toute progression vers un règlement: le statut politique de l'Abkhazie, le rôle des forces de maintien de la paix de la CEI dans la zone tampon le long du fleuve Ingouri, et les conditions garantissant le retour en toute sécurité dans le district de Galhi des 250 000 personnes déplacées qui avaient fui vers l'ouest du pays à la suite des combats de 1992-1993 et 1998.

Plusieurs milliers de personnes ont néanmoins regagné la région de Galhi au début de l'année, principalement pour cultiver leurs champs, malgré l'absence de garanties en matière de sécurité et l'opposition des milieux gouvernementaux. Dans le district de Galhi, de violents incidents – explosions de mines, tentatives d'homicide et fusillades – ont continué à faire des victimes chaque semaine. Entre-temps, les conditions de vie en Abkhazie sont restées difficiles en raison du blocus économique imposé par la Fédération de Russie depuis fin 1994, qui a eu pour conséquence de désintégrer le système de protection sociale. La criminalité et la violence incontrôlées ont aggravé la situation.

Le conflit dans le Nord-Caucase et son corollaire d'agitation ont exacerbé les tensions entre la Géorgie et la Russie. Au cours de l'année, les gardes-frontières russes ont été remplacés par du personnel géorgien et les deux gouvernements ont poursuivi leurs négociations au sujet du démantèlement de quatre bases militaires russes situées en Géorgie. En novembre, les relations entre les deux pays sont devenues plus tendues que jamais lorsque la Russie, accusant la Géorgie de servir de pays de transit aux combattants tchétchènes, a fermé sa frontière méridionale et subordonné l'entrée sur son territoire à l'obtention d'un visa.

Les familles dispersées à cause du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie en 1992 et 1993 ont continué d'échanger des nouvelles grâce au vaste réseau de messages Croix-Rouge. En l'absence de services postaux, ce réseau était souvent le seul moyen, pour les habitants d'Abkhazie, de rester en contact avec leurs proches en Géorgie, en Russie ou dans les autres pays de la CEI. Un délégué a été emmené, à bord d'un hélicoptère des Nations Unies, dans la vallée reculée de Kodori, située dans la zone montagneuse du nord de l'Abkhazie, et a pu ainsi y rétablir le réseau de messages Croix-Rouge. La seule route conduisant à la vallée étant hors d'usage, aucun message Croix-Rouge en provenance ou à destination de Kodori n'avait circulé depuis deux ans.

Des membres de familles dispersées par le conflit ont continué de demander au CICR de les aider à rejoindre leurs proches. Ces regroupements familiaux concernaient principalement des personnes âgées vivant seules en Abkhazie et qui souhaitaient finir leurs jours auprès des leurs.

Le CICR est resté profondément préoccupé par le sort des personnes vulnérables, notamment les habitants de souche russe ou géorgienne en Abkhazie. Il a suivi de près la situation de ces minorités non abkhazes, en particulier dans les régions de Galhi et d'Otchamchire, dans le sud de l'Abkhazie, où elles étaient souvent la cible de violentes attaques.

Les délégués du CICR ont visité les personnes détenues dans toute la Géorgie et l'Abkhazie, et ont soumis aux autorités compétentes des rapports exhaustifs sur les centres de détention des deux régions. Le CICR a poursuivi ses négociations avec les autorités abkhazes en vue de les amener à dégager davantage de ressources pour couvrir les besoins matériels élémentaires des détenus. En décembre, le procureur général et le ministre de l'Intérieur ont autorisé par écrit l'institution à se rendre sans restrictions dans tous les centres de détention d'Abkhazie. Jusqu'alors, cette autorisation n'avait été donnée que verbalement.

Les prises d'otages ont continué de préoccuper le CICR. Elles constituent un problème chronique de part et d'autre de la ligne de front, parfois non dépourvu d'implications politiques. Comme elle l'avait déjà fait par le passé, l'institution a rappelé aux autorités qu'en vertu du droit international humanitaire, c'est à l'État qu'il appartient de mettre un terme à cette pratique.

À l'instar des années précédentes, le CICR a conduit des programmes d'assistance alimentaire couvrant partiellement ou totalement les besoins alimentaires de certains groupes cibles. En outre, dans le cadre du programme agricole, des conseils et une

les messages Croix-Rouge atteignent Kodori

personnes privées de liberté

priorité aux secours en Abkhazie

résultats positifs dans la lutte contre la tuberculose

assistance médicale

assistance techniques ont été fournis aux familles rurales qui n'avaient plus accès à l'aide alimentaire. Au début de l'année, le CICR a redéfini ses critères de sélection, de manière à mieux cibler les bénéficiaires. Les programmes ont été supervisés et évalués tout au long de l'année, en collaboration avec les autorités abkhazes.

Comme en 1998, le programme de cuisines communautaires délégué à la Croix-Rouge finlandaise a permis aux personnes vulnérables des centres urbains d'Abkhazie de recevoir un repas chaud par jour. En outre, des équipes composées de membres de cette Société nationale et du CICR ont effectué des visites à domicile, de concert avec les autorités locales. Dans le cadre du programme d'aide à domicile délégué à la Croix-Rouge suédoise, les personnes âgées confinées chez elles ont continué à recevoir des soins d'hygiène élémentaires, ainsi qu'un repas chaud fourni soit par les cuisines communautaires de la Croix-Rouge finlandaise, soit par les soupes populaires de la section espagnole de l'ONG Action contre la faim.

Le programme d'assistance partielle a couvert 30 % des besoins alimentaires des populations urbaines répondant aux critères du CICR et des autorités abkhazes pour l'attribution de cette aide. Parallèlement, dans le cadre du programme d'assistance aux indigents, les collaborateurs locaux du CICR ont distribué tous les trois mois des secours aux plus vulnérables dans les zones rurales. Ces distributions étant effectuées par ses collaborateurs sur le terrain, le CICR a pu collecter de précieuses informations sur les membres de minorités ethniques qui avaient besoin d'être suivis par le personnel chargé de la protection.

Des assortiments de produits pour faire des conserves ont été distribués à des familles des zones rurales, afin de les aider à atteindre l'autosuffisance alimentaire.

La tuberculose étant toujours le principal problème sanitaire dans les prisons géorgiennes, les équipes médicales du CICR ont poursuivi, en collaboration avec le ministère de la Santé et l'administration pénitentiaire, les efforts déployés pour combattre l'épidémie¹⁴. À la fin de l'année, le programme de lutte contre la tuberculose mis en œuvre en Géorgie a été qualifié de réussite partielle – le CICR ayant pu avoir accès à toutes les prisons, le problème de la tuberculose dans le système pénitentiaire a pu être combattu dans son ensemble. Un programme national de lutte contre la tuberculose faisant appel à la stratégie DOTS* recommandée par l'OMS a été lancé dans des zones-pilotes choisies, et le taux de guérison dans la population carcérale a été jugé satisfaisant. En Géorgie, l'action du CICR reposait sur le dépistage précoce de la maladie et le transfert immédiat des détenus contagieux dans un hôpital pénitentiaire pour tuberculeux, où ils étaient mis en quarantaine pendant toute la durée du traitement. Une campagne d'éducation à la santé a été engagée pour informer les patients des dangers de la maladie, avant de les inscrire dans le programme. En outre, les détenus jugés parfaitement sains à l'issue du traitement et en passe d'être libérés ont été informés des modes de transmission. Des séances d'éducation à la santé ont également été organisées à l'intention des familles des patients, ainsi que pour les gardiens et le personnel administratif.

Le CICR a continué de livrer du matériel médical aux établissements qui soignaient des blessés de guerre et d'autres patients nécessitant une intervention chirurgicale urgente. Il a également effectué une distribution ponctuelle de matériel chirurgical aux forces russes de maintien de la paix déployées en Abkhazie. Suite à la visite du délégué de santé, une assistance a été fournie à l'hôpital de Galhi. Jusqu'en 1998, cet établissement n'avait pas de chirurgien et la plupart des patients à opérer étaient dirigés sur l'hôpital de Zugdidi, en passant par la zone de sécurité. En 1999, cependant, des chirurgiens ont

¹⁴ Voir le «Rapport d'activité» 1998 du CICR, page 251.

* DOTS: «Directly Observed Treatment, Short Course Strategy» (traitement de brève durée sous surveillance directe).



commencé à exercer à l'hôpital de Galhi, et le CICR a décidé d'apporter une assistance au titre des urgences chirurgicales.

réfugiés tchétchènes

Mi-décembre, les délégués du CICR ont évalué les besoins de 5 000 réfugiés tchétchènes arrivés dans la vallée de Pankisi, dans l'est de la Géorgie. Un vaste programme a ensuite été mis sur pied pour construire des latrines collectives, des douches, des lavois et un système d'approvisionnement en eau dans le village de Jokholo. Début décembre, le ministre géorgien de la Santé a sollicité l'aide du CICR pour les réfugiés tchétchènes en Géorgie. Le CICR a alors livré trois lots de matériel médical et chirurgical à un hôpital de Tbilissi.

50^e anniversaire des Conventions de Genève

Pour célébrer le 50^e anniversaire des Conventions de Genève, des membres de la Société de la Croix-Rouge de Géorgie et des délégués du CICR ont escaladé une montagne du Grand Caucase. Son sommet, situé à 4 000 mètres d'altitude, n'avait pas encore de nom. Des drapeaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge y ont été plantés, et il a été baptisé «Pic des Conventions de Genève». Les cartographes de la Fédération d'alpinisme de Géorgie ont dûment consigné l'événement. La Géorgie faisant partie des pays sélectionnés pour le projet «Les voix de la guerre»¹⁵, le CICR a conduit des entretiens approfondis avec des personnes touchées par le conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie.

promotion du droit international humanitaire

Le CICR a poursuivi les efforts déployés pour faire connaître et respecter davantage le droit humanitaire. Il a achevé son examen du code pénal géorgien à la lumière du droit humanitaire et transmis ses conclusions aux autorités compétentes à Tbilissi. La révision de la traduction des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels était en bonne voie.

le droit humanitaire dans les universités...

Le délégué du CICR auprès des forces armées et de sécurité dans le Sud-Caucase a établi des contacts avec les officiers des forces armées et des forces de police abkhazes en mission de combat en Abkhazie, en vue d'obtenir que l'enseignement du droit des conflits armés soit dispensé plus systématiquement et soit peu à peu intégré dans l'instruction militaire. Le délégué a présenté un exposé sur l'intégration du droit des conflits armés dans la formation au combat des officiers supérieurs du ministère abkhaze de la Défense.

... et dans les écoles

L'intégration du droit humanitaire dans les programmes des facultés de droit, de relations internationales et de journalisme est resté un objectif prioritaire. À cette fin, les délégués du CICR ont fait trois exposés dans trois établissements d'enseignement supérieur de Tbilissi. Dès le mois de décembre, cinq cours de droit humanitaire étaient assurés dans quatre universités de Géorgie, trois maîtres assistants géorgiens avaient participé à un séminaire organisé sur cette branche du droit par la délégation régionale de Moscou, et des textes du CICR sur la question avaient été publiés en géorgien.

Le programme dans les écoles, mis en œuvre en collaboration avec le ministère de l'Éducation, a suivi son cours. Le manuel scolaire de septième année a été distribué à l'automne dans les écoles de l'est et de l'ouest de la Géorgie. Des séminaires ont été organisés à l'intention des enseignants, qui ont aussi reçu des outils didactiques.

Le CICR a continué à soutenir un programme visant à sensibiliser les jeunes à ses activités et au droit humanitaire. Neuf séances d'information ont été tenues dans l'ouest de la Géorgie et en Abkhazie pour les élèves de fin du secondaire, et cinq collaborateurs régionaux ont participé à une formation d'une semaine sur le droit humanitaire et les techniques d'exposé.

En coopération avec la Fédération, le CICR a continué d'apporter un appui technique et financier aux activités de diffusion, de recherches et d'information de la Société de la Croix-Rouge de Géorgie. À partir du mois de mars, le responsable du service de diffusion de la Société nationale et dix instructeurs régionaux ont animé des séminaires

¹⁵ Voir pp. 348-350.

coopération
avec la Société nationale

à l'intention des élèves du secondaire, à Tbilissi et dans dix autres régions de Géorgie. Une nouvelle branche de la Société nationale a été créée dans la région de Samtshe-Djavakheti.

Un séminaire a été organisé en novembre pour le personnel régional chargé des activités de recherche de personnes. Il visait principalement à évaluer ces activités dans les régions où le réseau de messages Croix-Rouge avait été mis en place, notamment en Adjarie, et d'élaborer pour l'an 2000 un schéma directeur pour le service de recherches de la Société nationale. Fin novembre, le responsable de ce service a participé à Moscou à la table ronde spécialisée que le CICR organise chaque année.

Pour tenter de mettre fin à l'utilisation abusive de l'emblème de la croix rouge, une équipe itinérante de volontaires de la section Jeunesse de la Société nationale a démarqué les pharmaciens des dix arrondissements de Tbilissi et obtenu l'autorisation de repeindre en vert les croix rouges qu'ils utilisaient comme enseigne.

EN 1999, LE CICR A:



- visité régulièrement 173 détenus (dont 26 nouvellement enregistrés) dans 39 lieux de détention administrés par les autorités géorgiennes;
- visité régulièrement 27 détenus (dont 14 nouvellement enregistrés) dans 9 lieux de détention administrés par les autorités abkhazes;
- collecté, en Géorgie, 10 136 messages Croix-Rouge et en a livré 12 154;
- collecté, en Abkhazie, 10 622 messages Croix-Rouge et en a livré 9 427;
- réuni 27 personnes avec leur famille (il s'agissait principalement de personnes transférées d'Abkhazie vers d'autres régions de Géorgie, la Fédération de Russie ou l'Ukraine);
- distribué, tous les trois mois en Abkhazie, de la farine de blé, du sucre, de l'huile végétale, de la levure, du savon et des colis individuels, à quelque 20 000 bénéficiaires dans 19 villes et 1 200 bénéficiaires dans 32 villages;
- fourni 1 533 tonnes de vivres aux 19 cuisines communautaires gérées par la Croix-Rouge finlandaise en Abkhazie, qui ont servi un repas chaud par jour à 5 570 personnes;
- aidé, en Abkhazie, 845 personnes âgées confinées chez elles, dans le cadre du programme d'aide à domicile de la Croix-Rouge suédoise;
- distribué, dans le cadre du programme agricole, 439 tonnes d'engrais et de pesticides à des bénéficiaires de 20 villages;



- aidé 5 services de chirurgie en Abkhazie et dans l'ouest de la Géorgie;
- soutenu dans le district de Soukhoumi, avec l'aide de la Croix-Rouge hellénique, 3 polycliniques et un dispensaire, auxquels il a remis du matériel médical;
- dispensé un traitement à 862 patients inscrits depuis juin 1998 dans le programme de lutte contre la tuberculose qu'il gère au profit des détenus tuberculeux de Tbilissi;
- appareillé 463 nouveaux patients et produit 623 prothèses et 393 orthèses dans ses centres pour amputés de guerre de Tbilissi et de Gagra (Abkhazie);
- livré 3 lots de matériel médical et chirurgical à l'hôpital n° 5 de Tbilissi, pour les réfugiés de Tchétchénie;
- donné des fournitures médicales au centre médical de Tchatili;



- terminé des travaux de réparation dans les colonies pénitentiaires Gegouti 10 et Sagarejo 3, ainsi que la transformation de deux salles en laboratoire à l'hôpital pénitentiaire Respublika 15;
- entrepris en juin des travaux pour améliorer la salubrité dans la colonie pénitentiaire Roustavi 1;
- achevé les travaux de rénovation dans la prison pour tuberculeux Ksani 9;
- engagé un programme pour la construction de 50 latrines collectives, 2 salles d'eau, 2 lavoirs et un système d'approvisionnement en eau, à Jokholo, pour faire face à l'arrivée de 5 000 réfugiés tchétchènes;



- produit, en collaboration avec la télévision nationale géorgienne, un documentaire de 30 minutes destiné à faire connaître au public les activités de la Société de la Croix-Rouge de Géorgie;



- réalisé la phase de consultations du projet «Les voix de la guerre», dans le cadre de laquelle 1 000 personnes de Géorgie et d'Abkhazie ont été invitées à faire connaître l'expérience qu'elles avaient vécue et à donner un avis sur les limites à la guerre;
- publié 70 000 exemplaires de la version en géorgien du manuel scolaire de septième année et 17 000 exemplaires du manuel destiné aux enseignants; animé 75 séminaires de formation pour 514 enseignants dans 75 régions;
- animé 7 séminaires sur le droit humanitaire et des thèmes liés à la Croix-Rouge pour des représentants des autorités, des étudiants et des élèves du secondaire, ainsi que pour les forces armées;
- animé 16 séances d'information pour les porteurs d'armes potentiels, auxquelles ont assisté 564 adolescents en dernière année de scolarité obligatoire en Abkhazie;
- organisé une séance de diffusion pour 35 fonctionnaires des douanes affectés à des postes-frontières.

WASHINGTON

Délégation régionale
(Canada, États-Unis)

*la promotion du droit
humanitaire au premier plan*

*relations avec les
organisations internationales*

En 1999, la délégation régionale a renforcé ses contacts avec des membres du gouvernement des États-Unis, essentiellement en raison du conflit au Kosovo et des frappes aériennes de l'OTAN en République fédérale de Yougoslavie. Des discussions ont ainsi eu lieu, par exemple, avec le personnel du Conseil national de sécurité au sujet de l'aide humanitaire pendant la crise. En outre, la délégation régionale a accordé de nombreux entretiens aux médias américains lorsque le CICR a repris ses activités au Kosovo.

La coopération entre la délégation régionale de Washington et la Croix-Rouge américaine est restée étroite pendant toute l'année. La Croix-Rouge américaine a joué un rôle important en contribuant à obtenir une déclaration du président à l'occasion du 50^e anniversaire des Conventions de Genève, ainsi qu'une résolution du Congrès sur le même thème. Au mois de décembre, le directeur des opérations du CICR a rencontré de hauts responsables du gouvernement des États-Unis, ainsi que le nouveau président de la Croix-Rouge américaine et son conseiller principal.

Au Canada, la délégation régionale a maintenu un dialogue permanent avec les ministères des Affaires étrangères et de la Défense, ainsi qu'avec l'Agence canadienne de développement international. Pour la deuxième année consécutive, le CICR a détaché un délégué chevronné en matière de diffusion et de techniques de communication auprès de la Croix-Rouge canadienne.

L'accent des activités de la délégation régionale est néanmoins resté placé sur la promotion du droit international humanitaire. À cette fin, les délégués ont présenté des exposés sur le droit humanitaire à l'«Inter-American Defense College» de Washington, à la «National Defense University», au «Naval War College» de Newport et au «Canadian International Peace Keeping-Training Center», en Nouvelle-Écosse.

L'une des fonctions de la délégation était d'assurer la liaison avec les organisations internationales, et en particulier avec l'OEA*. Les discussions avec les représentants de l'OEA ont porté avant tout sur la nécessité de faire mieux comprendre et appuyer les opérations du CICR et ses efforts de promotion du droit humanitaire en Amérique latine. En mars, le président du CICR a présenté un rapport sur la promotion et le respect du droit international humanitaire au Comité des questions politiques et juridiques du Conseil permanent de l'OEA. À cette occasion, il a réitéré son appel aux États et aux organisations intergouvernementales de renouveler leur engagement communautaire en adhérant aux traités auxquels ils n'étaient pas encore parties, comme le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et le traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines. Le CICR a aussi participé à l'Assemblée générale de l'OEA à Guatemala City, qui a adopté une résolution soutenant les activités du CICR et encourageant le respect du droit humanitaire. L'OEA et la délégation régionale ont collaboré à l'organisation d'un séminaire sur le droit humanitaire à l'intention des diplomates à Washington et ont présenté des exposés sur le droit des conflits armés lors de cours organisés par le département juridique du secrétariat de l'OEA à Rio de Janeiro et à Panama.

La délégation régionale a aussi renforcé ses relations de travail avec ses principaux contacts à la Banque mondiale. Elle a participé à la réunion annuelle de la Banque mondiale et du FMI, à un séminaire de Harvard/OCHA* sur les zones protégées, ainsi qu'à l'assemblée annuelle de la Société américaine pour le droit international.

* OEA: Organisation des États américains.

* OCHA: Bureau pour la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.

